

Note sur les travaux

Réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation
juste dans le secteur des textiles et de l'habillement
dans un environnement «post-AMF»

Genève, 24-26 octobre 2005

Copyright © Organisation internationale du Travail 2006

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-218073-9 (Imprimé)

ISBN 92-2-218074-7 (Web pdf)

Première édition 2006

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/pblns.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Table des matières

	Page
Introduction	1
Rapport sur la discussion.....	3
Introduction	3
Allocutions d'ouverture	3
Présentation du rapport et discussion générale	4
Présentation du rapport	4
Discussion générale	5
Discussion de groupe	14
Forum de l'AMF.....	14
Chaîne mondiale d'approvisionnement	18
Compétitivité et travail décent: stratégies intégrées	23
Dialogue social, restructuration, formation et reconversion	30
Examen du résumé du président.....	33
Résumé du président	36
Introduction.....	36
I. Pays développés.....	37
Défis à relever	37
Partenariats avec l'OIT	37
II. Pays en développement.....	37
Défis à relever	37
Le rôle des gouvernements	38
Partenariats avec l'OIT	38
III. Pays les moins avancés	38
Défis à relever	38
Collaboration internationale et soutien de l'OIT	39
IV. Créer une chaîne d'approvisionnement stratégique	39
Défis à relever	39
Partenariats avec l'OIT	40
V. Organisations de travailleurs	40
VI. L'OIT et les autres institutions	40
VII. Autres questions importantes.....	40
VIII. Contribution de l'OIT à une réponse multilatérale face aux problèmes d'adaptation rencontrés par les entreprises du secteur des textiles et de l'habillement.....	41
Questionnaire d'évaluation.....	43
Liste des participants	47

Introduction

La Réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement dans un environnement «post-AMF» s'est tenue à Genève, au Bureau international du Travail, du 24 au 26 octobre 2005. Le Bureau a établi un rapport destiné à servir de document de base aux débats de la réunion.

La réunion a été présidée par S.E. M. l'ambassadeur Jean-Jacques Elmiger. Le porte-parole des employeurs était M. Quix et le porte-parole des travailleurs M. Schallmeyer.

La réunion a accueilli les représentants des gouvernements suivants: Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Cambodge, Chine, Egypte, Espagne, Etats-Unis, France, Haïti, Honduras, Inde, Italie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Turquie, ainsi que 15 représentants des employeurs et 15 représentants des travailleurs.

Ont également participé en qualité d'observateurs: Association européenne de l'habillement et du textile (EURATEX), Commission européenne, Fédération européenne des syndicats du textile, de l'habillement et du cuir, Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Fédération internationale du textile et de l'habillement (FITH), Organisation internationale des employeurs (OIE), Bureau international des textiles et de l'habillement (BITH), Centre (CNUCED/OMC) du commerce international (CCI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Banque mondiale, Confédération mondiale du travail (CMT) et Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le secrétaire général de la réunion était M^{me} Sally Paxton, directrice exécutive du Département du dialogue social, de la législation et de l'administration du travail et des activités sectorielles. Le secrétaire général adjoint était M. Norman Jennings, directeur adjoint du Département du dialogue social, de la législation et de l'administration du travail et des activités sectorielles. Le secrétaire exécutif était M. Jean-Paul Sajhau du même département. Les experts étaient M^{me} C. Bader, M. Paul Bailey, M. D. Belau, M^{me} C. Foucault-Mohammed, M. M. Hahn, M. Y. Kamakura, M^{me} S. Maybud, M. M. Meletiou, M. J. Myers, M. W. Ratteree, M^{me} S. Tomoda, M^{me} A. Vere, M. B. Wagner et M. E. Werna.

Rapport sur la discussion

Introduction

1. La réunion, dont l'objet a été d'examiner le point à l'ordre du jour, était présidée par M. Elmiger. Le porte-parole des employeurs était M. Quix et le porte-parole des travailleurs, M. Schallmeyer.

Allocutions d'ouverture

2. Souhaitant la bienvenue à tous les participants, le président a ouvert la réunion en présentant le premier intervenant, M. Juan Somavia, Directeur général du BIT.
3. Le Directeur général a souligné la diversification du secteur des textiles et de l'habillement, qui englobe des centaines de milliers d'entreprises, de toutes formes et toutes tailles, s'étend sur des dizaines de pays et touche tout un chacun dans le monde. En vue de la fin de l'Arrangement multifibres (AMF) le 1^{er} janvier 2005, la présente réunion a reçu pour mandat d'en examiner les conséquences, les tendances et les données d'expérience à l'échelle mondiale, aux fins de concevoir des stratégies concrètes et des solutions décisives. Il s'impose d'aborder la transformation du secteur des textiles et de l'habillement d'une façon socialement responsable. La concurrence fait que, dans l'après-AMF, le secteur des textiles et de l'habillement est sur le point de fabriquer le bon produit, au bon prix, au bon moment et dans de bonnes conditions de travail d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement. Ces éléments ont tous un aspect social et politique crucial, dont il faut tenir compte au moment d'élaborer des solutions efficaces aux échelons national et international. Les exemples du Cambodge confirment que ce qui est bon pour les travailleurs l'est aussi pour les entreprises, comme l'estime l'OIT. Il ressort du rapport que les avantages de la libéralisation des échanges dans ce secteur n'ont pas été jusqu'à présent répartis de façon égale. Cette constatation confirme l'une des principales conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, selon laquelle les profonds déséquilibres sociaux et économiques de la mondialisation pourront être corrigés par des mesures appropriées. Il importe de ne pas abolir l'ouverture des marchés et de ne pas gaspiller les gains qui peuvent découler d'un accroissement des échanges et des investissements internationaux. Il faut, bien au contraire, trouver des solutions qui tiennent compte des travailleurs, des familles et des communautés. La situation actuelle exhortant à la cohérence, le Directeur général espère que la réunion s'attachera à ce que l'OIT peut faire non seulement intrinsèquement, mais également en collaboration avec d'autres organisations, y compris les institutions financières. Le tripartisme propre à l'OIT offre aux véritables acteurs de l'économie les moyens de se réunir pour échanger leurs expériences et initiatives, ainsi que pour s'entendre sur la façon d'élaborer et de présenter des solutions pondérées en matière d'essor des entreprises, de création d'emplois, de droits au travail et de protection sociale. Des initiatives récentes, telles que l'adoption à l'unanimité par les Nations Unies du document final qui corrobore le principe du travail décent et de la mondialisation équitable, sont des signes encourageants. Le défi qui attend la présente réunion consiste à traduire dans la pratique ce vaste concept pour le secteur des textiles et de l'habillement. Trois questions semblent importantes. Premièrement, on pourrait et devrait faire davantage pour améliorer les qualifications et l'employabilité des travailleurs et des cadres qui intègrent le secteur et le quittent, les travailleurs méritant chacun des mesures publiques ou privées qui visent à les responsabiliser et à s'assurer qu'ils ont la souplesse et la dignité nécessaires pour surmonter les turbulences et passer d'un emploi à l'autre avec le soutien requis. Deuxièmement, il faudrait s'employer à mieux informer des changements dans les flux commerciaux et des éventuelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. On

pourrait ainsi éviter en partie les énormes fluctuations de commandes qui déstabilisent tant l'existence des petites entreprises et des travailleurs. Troisièmement, la réunion pourrait examiner comment concevoir une gestion des chaînes d'approvisionnement dans le secteur, qui soit davantage fondée sur la collaboration et socialement responsable. C'est en garantissant le respect des droits fondamentaux au travail et en instaurant des systèmes rigoureux de relations professionnelles que l'on abordera le mieux chacune de ces questions. Tripartisme et dialogue social sont de solides fondements qui permettent d'élaborer des stratégies intégrées satisfaisantes de l'après-AMF. La présente réunion est un bon exemple de dialogue social et de tripartisme entre experts reconnus, qui sont aussi les acteurs d'un nouveau régime d'échanges commerciaux aux répercussions considérables. Elle représente également un élément essentiel pour répondre concrètement à l'appel lancé par les dirigeants de ce monde, qui vise à promouvoir le travail décent et une mondialisation équitable. La tâche qui s'impose est d'établir des directives à l'intention de tous ceux qui doivent, au quotidien, négocier avec les nouvelles «règles du jeu», ainsi que de déterminer quels seraient les mesures et instruments de l'OIT utiles à toutes les parties intéressées. La présente réunion pourrait annoncer les prémisses d'une approche commune, nouvelle et soucieuse d'autrui, aux fins d'encourager une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement, dans l'intérêt des travailleurs, des entreprises et des consommateurs.

Présentation du rapport et discussion générale

Présentation du rapport

4. Le secrétaire exécutif, en présentant le rapport intitulé ¹, établi par le Bureau pour la réunion, a décrit le contexte de la réunion et les conclusions qu'il contient. Il ressort des études menées avant la fin de l'AMF qu'un certain nombre de pays producteurs bénéficieraient grandement de la libéralisation des échanges contrairement aux pays importateurs. Ces études diffèrent toutefois quant à l'ampleur escomptée de ces changements et aux mesures à prendre pour corriger les effets fâcheux. Elles ont conclu que les grands acheteurs du secteur se regrouperont pour se limiter à quelques sources d'approvisionnement; cette tendance est déjà avérée. Dans leurs choix, les acheteurs internationaux préfèrent apparemment des entreprises compétitives en matière de coût, qualité, rapidité et respect des droits au travail. Depuis la publication du rapport, de nouvelles données sont disponibles sur l'évolution des marchés des textiles et de l'habillement. Le présent aperçu laisse entendre que les pays les plus touchés par les contingents sont ceux qui bénéficient le plus de la libéralisation des échanges. Parallèlement, certains pays (en particulier en Asie) ont pu toutefois conserver leur position. C'est en Afrique, notamment en Afrique subsaharienne, que se trouvent les pays les plus atteints par les changements. Le secteur des textiles et de l'habillement régresse dans les principaux pays d'importation, à savoir les Etats-Unis et certains pays de l'Union européenne. En Amérique latine, la situation demeure peu claire: le secteur semble y traverser une période d'adaptation. Comme il ne s'agit là que des premières tendances et les marchés se trouvant dans une phase de transition, il serait inutile de tirer des conclusions sur les incidences à long terme fondées sur ces seuls chiffres. Les faits récents, tels que les négociations entre la Chine et l'Union européenne, attestent que les principaux intervenants tentent de trouver leur place dans ce nouvel environnement. Il est certain, néanmoins, que tous les pays auront besoin de s'adapter à l'avenir. Ce faisant, il est essentiel qu'ils ne négligent pas les aspects sociaux. Une restructuration s'impose et le

¹ *Promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement dans un environnement «post-AMF»* (TMTC-PMFA/2005).

dialogue social est le meilleur moyen de se frayer un chemin dans cette période de transition et d'aller de l'avant. Comme l'ont montré les projets du BIT au Cambodge, en Roumanie, aux Philippines, en Tunisie, en Egypte et au Bangladesh, concurrence accrue et plus grand respect des normes internationales du travail vont de pair. Le chapitre 5 du rapport contient des éléments d'un possible programme d'action. Il ébauche d'éventuelles conclusions concernant les rôles et responsabilités des principaux intervenants dans l'établissement d'une mondialisation juste selon une conception participative.

5. Un représentant du Bureau, au Département de la stratégie en matière d'emploi, a présenté les grandes lignes d'un document du BIT sur la fin de l'Arrangement multifibres et ses incidences sur les échanges commerciaux et l'emploi. S'attachant aux pays exportateurs, ce document explique l'évolution et les réalisations dans le commerce et l'emploi du secteur des textiles et de l'habillement jusqu'en 2005, ainsi que ses perspectives. Les exportations tendent, d'une manière générale, à augmenter dans les pays en développement et à diminuer dans les pays de l'OCDE qui demeurent toutefois d'importants exportateurs. Le commerce mondial des vêtements a nettement progressé au premier semestre de 2005. La Chine a, dans la même période, enregistré une très forte hausse des exportations, tout en renforçant sa position dans le secteur des textiles et de l'habillement. Aux Etats-Unis, on observe une décroissance et en Europe, la situation est mitigée. Alors que la plupart des grands pays exportateurs ne déplorent aucun fléchissement, il n'en va pas de même dans les petits pays dont les exportations ont régressé. Dans le monde entier, l'emploi diminue nettement, la tendance générale se portant vers les fusions, les restructurations et la modernisation. On peut distinguer quatre principaux groupes de pays exportateurs: les pays nettement bénéficiaires; ceux qui peuvent l'être s'ils constituent des alliances; ceux qui doivent restructurer, fusionner et diversifier leurs secteurs des textiles et de l'habillement; et ceux qui doivent restructurer radicalement leur secteur des textiles et de l'habillement ou se réorienter vers d'autres secteurs. Ce dernier groupe semble devoir être le perdant des changements. Bien que la suppression de l'AMF suppose des changements dans les quatre groupes précités, il faudrait associer les promptes adaptations de la production à la nouvelle donne et les mesures actives et passives du marché du travail pour les travailleurs durant la phase de transition, en vue d'en réduire au minimum les coûts sociaux. Les pays doivent coordonner leurs politiques macroéconomiques en matière de commerce et d'industrie avec les mesures relatives au marché du travail. Dans certains cas, il convient également d'envisager une diversification et une coopération technique nécessaires pour réduire les difficultés sociales et contribuer à une mondialisation juste du secteur des textiles et de l'habillement.

Discussion générale

6. Dans ses observations liminaires, le porte-parole des employeurs a souligné trois points. D'abord, échanges commerciaux et mondialisation sont, en principe, des éléments favorables puisqu'ils contribuent à l'essor de l'économie mondiale. Mais toutes les parties prenantes – des économies de marché ou non – doivent se soumettre aux mêmes règles de l'OMC. C'est à cette seule condition que peut être évité le dumping respectivement des prix, social et monétaire. Chaque entreprise devrait pouvoir utiliser au mieux et à pied d'égalité son avantage compétitif normal. Ensuite, les entreprises, en maints pays, se heurtent à des politiques gouvernementales et des administrations qui ne leur sont pas adaptées. Sous le poids de la bureaucratie, grevées d'impôts ou entravées par une infrastructure nationale médiocre, elles ne peuvent se rendre compte de leurs propres avantages compétitifs. Les gouvernements devraient créer des conditions qui leur sont favorables et leur permettre d'être productives en réduisant la bureaucratie et en améliorant l'infrastructure locale. Enfin, il faudra quelques années au secteur des textiles et de l'habillement qui traverse une période de transition pour trouver un nouvel équilibre. Les nouvelles structures des échanges et relations commerciales créent une nouvelle situation qui obligera les entreprises à effectuer des analyses stratégiques et à se restructurer. Le

groupe des employeurs, reconnaissant que ces adaptations auront des répercussions sociales, est à même et désireux d'y faire face.

7. Le porte-parole du groupe des travailleurs a fait valoir qu'une révolution mondiale est perceptible et que de nombreux emplois disparaissent chaque jour. Des pays tels que les Etats-Unis, le Népal et le Lesotho sont particulièrement touchés. Pour déjouer ces événements parfois catastrophiques, son groupe est favorable à une nouvelle économie sociale de marché, dans le cadre d'une économie mondiale et d'un ordre social différents. Partant du principe que «ceux qui agissent à l'échelon mondial sont aussi responsables à l'échelon mondial», les membres de son groupe aspirent à une mondialisation à connotation fortement sociale, qui reposerait sur des valeurs universelles et le respect des droits de l'homme. Une mondialisation juste, propice à l'intégration sociale et contrôlée démocratiquement offrirait à tous des possibilités et des avantages palpables. Il conviendrait de créer un cadre social mondial, proposition dont s'est fait l'écho un mandataire du BIT. L'accroissement considérable des exportations de la Chine s'est fait au détriment des droits et des conditions de travail des travailleurs chinois. L'intervenant a déclaré que les membres de son groupe ne sauraient encourager un système qui exporte la pauvreté vers le reste du monde. Pour faire face à une telle concurrence déloyale, les droits au travail sont lésés par ailleurs. Il semblerait que l'OMC ait fermé les yeux sur ce phénomène et l'OIT n'a perçu que depuis peu la portée des problèmes qui en résultent. Si l'on a échappé aux scénarii les plus pessimistes concernant le démantèlement de l'AMF, les répercussions des mesures prises ne pourront être observées qu'au cours des années à venir. Tous les acteurs devraient mettre à profit cette période pour promouvoir une mondialisation juste et stabiliser le secteur aux plans national et international. A cet effet, des groupes nationaux spéciaux composés des gouvernements et des partenaires sociaux devraient ouvrir la voie à l'élaboration de stratégies et de méthodes visant à faire face aux changements. Au plan international, la coopération entre organisations internationales, telles que l'OIT et l'OMC, est nécessaire pour promouvoir l'Agenda pour le travail décent. Les membres du groupe des travailleurs comptent sur la présente réunion pour analyser les possibilités et les problèmes du secteur et élaborer un plan d'action concret et consensuel de concert avec les représentants des gouvernements et des employeurs.
8. Un représentant du gouvernement de la Chine a déclaré que la présente réunion n'est pas le cadre approprié pour débattre du régime politique d'un pays. Il a en outre déploré que son pays ait fait l'objet d'accusations reposant sur des présomptions erronées et ajouté que le débat devrait mettre l'accent sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Information actualisée émanant de l'OMC et autres OIG
et discussion générale sur les effets de la suppression
des contingents

9. Une observatrice de la Commission européenne a souligné qu'en Europe le secteur des textiles et de l'habillement a été profondément touché par le démantèlement de l'AMF. Plusieurs initiatives ont été prises en coopération avec les partenaires sociaux et les Etats membres de l'Union européenne en vue d'améliorer la compétitivité et l'emploi. Le dialogue social au niveau européen s'est révélé être le meilleur moyen de relever ces grands défis. Ces efforts figurent dans les communications de 2003 et 2004 sur l'avenir du secteur des textiles et de l'habillement dans l'Union européenne et dans les recommandations concernant les mesures concrètes adoptées par un groupe de haut niveau, composé des organes de la Commission européenne et du Parlement de l'Union européenne, d'Etats membres de l'Union, des partenaires sociaux et d'autres parties prenantes, en vue d'améliorer la compétitivité du secteur. Le groupe de haut niveau a examiné des questions telles que la formation tout au long de la vie, la formation professionnelle, la recherche et l'innovation, les règles de la concurrence et la lutte contre la contrefaçon.

-
10. Un autre observateur de la Commission européenne a précisé que l'Union avait opté pour une transition en douceur. Aussi les politiques menées au niveau européen ne visent-elles pas un pays ou une région en particulier. L'Union européenne n'a pas l'intention de faire obstacle à la Chine en sa qualité de membre de l'OMC, et elle se félicite d'avoir signé le mémorandum d'accord de Shanghai et l'accord de Pékin. Aux fins de faciliter la transition, le Système généralisé de préférences (SGP) de l'Union européenne, qui entrera en vigueur en janvier 2006, a été adapté pour cibler les pays les plus nécessiteux, et l'Union européenne encourage activement les pays à appliquer les normes sociales, telles que le SGP Plus.
 11. Le représentant du gouvernement de la Turquie a fait observer que le secteur des textiles et de l'habillement fournit des revenus et des emplois à des millions d'individus dans le monde. Ce secteur étant, par tradition, la voie d'accès à l'industrialisation, il convient de tenir compte des problèmes liés au développement au moment de débattre des mesures visant à faire face à l'actuelle phase de transition. Dans un contexte d'interdépendance complexe, les mesures prises au plan national doivent s'harmoniser, avec le concours d'acteurs internationaux tels que l'OMC et l'OIT, qui doivent reconnaître leurs responsabilités.
 12. Le représentant du gouvernement du Mexique a déclaré que son gouvernement s'attache à élaborer des politiques orientées vers l'individu. La priorité absolue est accordée aux mesures visant à garantir l'emploi et à faire face aux baisses du niveau de l'emploi. L'OIT devrait redoubler d'efforts pour inciter tous ses Etats Membres à appliquer les normes internationales du travail. L'intervenant a rappelé que la 14^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail a adopté un plan d'action destiné à mettre en évidence des points méritant une attention particulière, tels que les effets de la mondialisation au plan social et du travail et la lutte contre la pauvreté. Pour améliorer encore la compétitivité du secteur des textiles et de l'habillement, l'OIT devrait accroître ses efforts dans la région, en encourageant par exemple la mise sur pied de conseils tripartites chargés d'élaborer des politiques visant à améliorer la compétitivité du secteur lorsque c'est nécessaire. Ces efforts devraient être soutenus par la coopération internationale en vue d'atténuer l'impact économique et social de la mondialisation.
 13. La représentante du gouvernement du Kenya a expliqué que de nombreux emplois ont été supprimés dans son pays au cours de la période ayant précédé le démantèlement de l'AMF. Ainsi, plusieurs entreprises ont mis la clé sous la porte en 2004 et 2005. Beaucoup d'autres fonctionnent à capacité réduite ou imposent à leurs employés un congé de longue durée. Au cours des neuf derniers mois, aucun investissement nouveau n'a été fait dans le secteur des textiles et de l'habillement. Avant la suppression des contingents, le Kenya, en dépit de son taux de croissance, n'était pas compétitif sur le marché mondial. La réduction des coûts étant le seul moyen pour son pays de gagner en compétitivité, le gouvernement examine désormais les possibilités d'investissement dans les zones franches d'exportation (ZFE). Le Kenya n'étant pas en mesure de concurrencer, en termes de coûts, d'autres pays autrement plus compétitifs, la solution pourrait résider dans la diversification. Les vêtements de qualité et à la mode génèrent davantage de bénéfices, mais leur fabrication nécessite un transfert de technologie et des programmes d'amélioration des compétences. A cet effet, le gouvernement s'efforce de trouver des investisseurs susceptibles de financer une formation de ce type. La législation du travail, notamment celle qui porte sur l'inspection des usines et la sécurité et la santé au travail, a été réexaminée, et les normes relatives à la sécurité et à la santé au travail s'appliqueront également aux ZFE spécialisées dans les textiles et l'habillement. La communauté internationale devrait continuer à prendre des mesures en vue de supprimer les barrières non tarifaires et de lutter contre le dumping, compte tenu que les pratiques déloyales en termes de prix favorisent les inégalités de salaires. Le Kenya abandonne peu à peu son système de salaires minima au profit d'un système propre au secteur basé sur la productivité visant à fixer des échelles de salaires et à obtenir des avantages compétitifs.

-
- 14.** Le représentant du gouvernement de la Chine a insisté sur la nécessité d'avoir une vision exacte du secteur des textiles et de l'habillement issu du démantèlement de l'AMF, mesure qui a permis aux pays de tirer parti de leur spécialisation et de leurs avantages compétitifs. Durant quarante ans, le secteur a été réglementé par un système faussé, qui s'est soldé dans les années quatre-vingt-dix par de nombreuses pertes d'emplois dans la région de Shanghai. Après avoir payé le prix de cette transition, le secteur bénéficie maintenant de taux de croissance performants. Il a ouvert la voie aux réformes de l'économie de marché et favorisé la privatisation et l'urbanisation. Dans certaines provinces, plus de 99 pour cent des entreprises du secteur des textiles et de l'habillement sont privées, ce qui présente un attrait considérable pour l'investissement étranger. Les avantages compétitifs de la Chine proviennent de la qualité élevée de ses produits, de la qualification de sa main-d'œuvre, de l'étendue des gammes de produits, de la rapidité des délais de livraison et de la stabilité des politiques économiques. La Chine est un gros importateur de textiles et de vêtements, ainsi que de machines servant à leur fabrication. En outre, c'est elle qui a le plus grand marché intérieur du monde. De par sa qualité de membre de l'OMC, la Chine a eu des répercussions considérables sur l'économie mondiale. La pression des coûts résultant du pouvoir de négociation des grands distributeurs et l'augmentation des coûts de main-d'œuvre ont contraint les entreprises chinoises à renoncer à leur traditionnelle stratégie de concurrence par des coûts peu élevés. En revanche, des stratégies concernant le regroupement dans le secteur, les innovations technologiques, la protection de l'environnement et les stratégies de responsabilité sociale ont été introduites. Ainsi, le Conseil national chinois des textiles et des vêtements mène des activités de formation en matière de responsabilité sociale. Le gouvernement chinois attache une grande importance au respect des règles de l'OMC et à la coopération internationale (par exemple l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ANASE). Il reconnaît également la nécessité d'adopter une réglementation favorable aux échanges commerciaux. Le démantèlement de l'AMF marque la fin d'une époque, et le secteur préconise désormais une nouvelle approche destinée à faire coïncider au mieux les stratégies de stabilité, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement, politique qui doit être suivie de façon multilatérale et soutenue par les efforts conjugués du gouvernement, des employeurs et des travailleurs chinois.
- 15.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh s'est prononcé en faveur de recherches plus approfondies sur la meilleure façon de faire face au démantèlement de l'AMF. Le secteur des textiles et de l'habillement est celui qui génère le plus de recettes d'exportation. Si le gouvernement du Bangladesh a déjà adopté un certain nombre de mesures visant à garantir le potentiel du secteur, notamment en matière de formation professionnelle et de mécanismes de coordination, une aide extérieure demeure néanmoins nécessaire. Reste que les conséquences du démantèlement de l'AMF n'ont pas été aussi graves qu'initialement prévu. Il est encore trop tôt pour évaluer la situation du secteur au Bangladesh, et il convient par exemple d'examiner plus attentivement aussi bien l'offre que la demande. Les infrastructures telles que les installations portuaires doivent être améliorées, tandis que les investissements étrangers et les partenariats public/privé doivent être encouragés. Les entreprises privées doivent également mettre au point des programmes de formation dans un environnement propice. Si la coopération interorganisations est censée aboutir à des résultats satisfaisants, l'OIT doit pour sa part trouver un moyen de financer les activités liées à la protection sociale aux fins de venir en aide aux groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays les moins avancés (PMA).
- 16.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré que les six premiers mois ayant suivi le démantèlement de l'AMF ont donné lieu à certaines appréhensions, mais que le secteur est désormais en pleine progression, à tel point que d'autres pays de l'Asie du Sud-Est pourraient s'inspirer de son exemple. La composition même du gouvernement de l'Inde suppose qu'il ne peut être porté atteinte aux normes du travail. Si une telle situation suppose que la réduction des coûts est limitée, d'autres éléments, tels que les volumes, la

qualité des produits et la formation, peuvent faire la différence. Des réformes de la législation du travail ont également été introduites, comme l'autorisation du travail de nuit pour les femmes, toutefois assortie de certaines garanties de protection, les services de garde des enfants, et les dispositifs sanitaires sur le lieu de travail, autant d'éléments qui ont complètement transformé le secteur des textiles et de l'habillement. Le message transmis par l'intervenant consiste à dire que la modernisation rapide du secteur a très vite porté ses fruits et créé une situation de «gagnant-gagnant» pour l'ensemble du monde.

17. Un observateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a attiré l'attention des participants sur un document émanant de l'OMC (WT/COMTD/LDC/W/37), qui fait état des possibilités, pour les pays en développement, d'améliorer leur compétitivité dans le secteur des textiles et de l'habillement. Le groupe des PMA de l'OMC a demandé à pouvoir conserver ses parts de marché et accéder progressivement aux nouveaux marchés. Etant donné qu'il n'existe aucun accord général portant sur le maintien des parts de marché, le document a été élaboré en vue de proposer aux PMA un éventail de possibilités d'améliorer leur compétitivité, à savoir des programmes de cohérence des politiques du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, une plus grande flexibilité des règles d'origine, une assistance technique et le renforcement des capacités, des programmes de coopération bilatérale et d'autres moyens de venir à bout des problèmes auxquels se heurtent les PMA.
18. Un observateur du Bureau international des textiles et de l'habillement a présenté une analyse des échanges commerciaux depuis la suppression des contingents. Les prédictions, à partir de simulations, d'un certain nombre de chercheurs quant aux conséquences catastrophiques pour nombre de pays en développement se sont révélées infondées. Citant des données sur les importations des Etats-Unis et de l'Union européenne depuis janvier 2005, l'orateur a précisé que certains pays en développement qui, selon ces chercheurs, devaient être les victimes de la levée des contingents ont constaté un nouvel essor de leurs exportations vers les deux grands marchés. En revanche, dans d'autres pays qui devaient, selon les prévisions, conserver leurs parts de marché, les exportations ont chuté. Il s'agit notamment d'un bon nombre de pays d'Europe orientale, d'Afrique du Nord et d'Amérique centrale. Qu'il en soit ainsi malgré l'avantage du régime des franchises de droits et de la proximité des principaux marchés, dont bénéficie ce dernier groupe de pays, révèle les problèmes intrinsèques auxquels se heurtent leurs exportations. L'obligation d'utiliser les intrants des Etats-Unis et de l'Union européenne, due aux règles d'origine restrictives, prive les structures d'exportations de la souplesse nécessaire pour pénétrer le marché. Evoquant la forte chute des exportations de linge de lit du Pakistan vers l'Union européenne après l'application par celle-ci des barrières non tarifaires, l'orateur a fait valoir que la politique commerciale des Etats-Unis et de l'Union européenne continue d'exercer une forte influence sur les échanges dans le secteur et que ces questions devraient faire l'objet d'un examen multilatéral sous l'égide de l'OMC.
19. Un observateur de l'Organisation européenne du textile et de l'habillement (EURATEX) a fait observer que le représentant du Bureau international des textiles et de l'habillement n'avait fait aucune référence aux conditions sociales, et il a exprimé son désaccord avec les propos émis par ce dernier, en particulier au sujet de l'interprétation faite des politiques commerciales européennes à l'égard du Pakistan, qu'il a jugées trompeuses. La décision visant à réintroduire des droits de douane a été prise dans le cadre de l'OMC et non de l'Union européenne. Il importe également de relever que la formulation des règles d'origine est laissée à la libre appréciation des pays et régions concernés, et qu'elle ne relève pas de l'OMC. Enfin, les droits de douane pratiqués au sein de l'Union européenne sont les plus bas du monde. Ce n'est donc pas l'Union européenne qui pose problème.
20. La représentante du gouvernement de Haïti a jugé nécessaire, lorsqu'il s'agit de poursuivre la libéralisation des échanges, d'examiner la situation des pays dont les possibilités de développement sont limitées. La question de l'accès aux marchés est déterminante pour

garantir une mondialisation juste. Le gouvernement de Haïti a choisi de mettre l'accent sur deux secteurs, à savoir le secteur des textiles et de l'habillement et le secteur du tourisme. La crise que connaît le secteur du tourisme national confère d'autant plus d'importance au secteur des textiles et de l'habillement. Des pays défavorisés comme Haïti devraient pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers pour le développement de leur industrie de l'habillement durant les vingt années à venir, et d'une assistance de la part des organisations internationales à l'identification de nouveaux secteurs de création d'emplois.

21. Le porte-parole du groupe des employeurs a jugé important d'admettre que, depuis que les contingents ont été supprimés, les changements ont été rapides. Malgré l'accès à de nouveaux marchés et la prise de mesures d'approvisionnement plus avantageuses, certaines entreprises ont perdu leurs avantages compétitifs. Ces avantages et ces menaces doivent être pris en considération par les entreprises au moment de revoir leurs stratégies commerciales; en outre, ils peuvent avoir de graves répercussions au plan social. Les gouvernements doivent prendre conscience de la concurrence accrue à laquelle se heurtent les entreprises et adopter des politiques favorables aux échanges commerciaux en vue de créer des conditions propices pour les entreprises. C'est seulement dans un tel contexte que les entreprises pourront se restructurer et devenir pleinement compétitives.
22. La représentante du gouvernement de l'Italie a expliqué que, dans son pays, le secteur des textiles et de l'habillement compte, d'un côté, des moyennes et grandes entreprises et, de l'autre, des petites entreprises qui, pour la plupart, opèrent en tant que sous-traitants et sont implantées dans des régions à faibles revenus. Afin de maintenir les niveaux de l'emploi, le gouvernement italien a pris des résolutions fermes, en coopération avec les administrations locales et régionales. Il apporte son soutien aux travailleurs par le biais de mesures portant notamment sur la formation professionnelle et le recyclage, et vient en aide aux entreprises en mettant sur pied des programmes d'investissement et en encourageant la modernisation technologique. Pour couvrir l'ensemble du secteur des textiles et de l'habillement, il a étendu ces avantages aux petites entreprises et aux entreprises artisanales.
23. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a rappelé aux participants que les contingents qui posaient le plus problème sont les derniers à avoir été supprimés, et il a fait valoir que, tout comme l'Union européenne, les Etats-Unis ont tenté d'établir un accord avec la Chine. Ce dernier n'ayant pas abouti, le gouvernement américain a pris les mesures prévues par le protocole d'accession de la Chine à l'OMC afin de garantir davantage de certitude et de stabilité jusqu'en 2008. Compte tenu qu'on ne peut prévoir les évolutions futures, il convient de chercher de nouvelles méthodes d'ajustement et de s'employer à résoudre le problème du chômage induit par l'accroissement de la productivité. Assurer le recyclage et renforcer les capacités des travailleurs sont des tâches qui pourraient tout à fait incomber à l'OIT.
24. Un membre travailleur des Etats-Unis a mis en garde les participants contre la tentation de tirer les leçons des dix mois écoulés. De nombreux intervenants se sont montrés trop optimistes et n'ont pas su admettre que tous les contingents n'avaient pas été supprimés. Au lieu de cela, des clauses de sauvegarde ont été prises par l'Union européenne et les Etats-Unis en vue de limiter les importations en provenance de la Chine. Si de telles mesures n'avaient pas été prises, les prédictions les plus noires se seraient révélées exactes. L'ensemble des organisations internationales, en particulier l'OIT et l'OMC, devraient trouver les moyens de remédier à la gravité de la situation qui commence à se faire jour.
25. Un membre employeur des Etats-Unis a enjoint les participants à avoir une interprétation exacte de la situation actuelle. L'évolution des neuf premiers mois ayant suivi la fin des contingents a été faussée car bon nombre des décisions concernant l'approvisionnement adoptées par les entreprises ont été ajournées dans l'attente des clauses de sauvegarde prises à l'encontre de la Chine. De même, compte tenu du protocole d'accession de la

Chine à l'OMC, des catégories de produits importants continueront à être contingentées jusqu'en 2008. Dans ce contexte, il convient d'estimer avec d'autant plus de prudence si les difficultés rencontrées par les PMA peuvent être surmontées grâce à des programmes tels que le celui mis en place par l'OIT au Cambodge. Les droits de douane et les règles d'origine favorables jouent un rôle déterminant pour l'avenir de ces pays. L'importance de l'accès au marché a été démontrée par l'exemple de la Birmanie. L'intervenant a soutenu l'action menée par l'OIT à cet égard.

26. Un membre travailleur du Mexique a déclaré que, dans son pays, le secteur des textiles et de l'habillement est affecté par la concurrence déloyale exercée par des pays qui ne respectent pas les normes internationales du travail, par exemple les heures travaillées. De nombreux travailleurs en subissent les conséquences, et la fraude contribue à aggraver encore les tensions dans le secteur. Si les règles internationales ne sont appliquées, le secteur connaîtra encore davantage de difficultés. Aucun pays ne devrait être autorisé à exercer une concurrence déloyale au détriment d'autres pays. Les organisations internationales doivent coopérer sur la question du commerce et faire appliquer les règles garantissant le respect des normes internationales du travail. L'OIT devrait continuer à assurer un suivi dans ce domaine.
27. Un membre employeur du Mexique a relevé dans le rapport préparé par le Bureau quelques inexactitudes concernant son pays. Les commentaires portant sur la composition du marché, les échanges entre les Etats-Unis et le Mexique, les subventions d'exploitation, le respect des normes internationales du travail et la protection de la propriété intellectuelle ne figurent pas dans le rapport. Le Mexique, en tant que deuxième plus gros exportateur vers les Etats-Unis, estime que les exportations chinoises n'auraient jamais connu un tel essor si la Chine était une économie de marché. Des mesures devraient être prises par l'OMC pour veiller au respect de ses propres règles, par l'Organisation mondiale des douanes pour lutter contre le dumping, et par l'OIT pour veiller au respect universel de la Déclaration de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). L'intervenant s'est déclaré favorable à un commerce libre et équitable ainsi qu'à la création de conditions propices à un commerce décent fondé sur la justice, l'égalité et la loyauté et des conditions de travail appropriées dans tous les pays.
28. Le représentant du gouvernement de la Turquie a approuvé les propos tenus par le membre travailleur des Etats-Unis concernant l'évaluation des premiers effets de la suppression des contingents et des leçons à tirer de cette expérience. La Turquie n'a pas encore rencontré autant de problèmes qu'initialement prévu, en raison du report devenu inapplicable en début d'exercice et l'application de nouvelles mesures de garantie, mais la situation pourrait vite évoluer. Si les exportations de la Turquie ont augmenté au cours des dix derniers mois, son taux de croissance a chuté. Il convient que les pays admettent les problèmes rencontrés dans l'environnement «post-AMF» et qu'ils coopèrent afin de trouver des solutions constructives et durables. Le document de l'OMC (WT/COMTD/LDC/W/37) ne devrait donc pas, dans le fond comme dans sa portée, se limiter aux pays les moins avancés.
29. Un membre travailleur de la Turquie a déclaré que la suppression des contingents a eu des répercussions fâcheuses dans deux domaines dont ne traite pas le rapport du Bureau. D'abord, le secteur informel s'est considérablement étendu. Les grandes entreprises conservent parfois une seule unité de production aux fins d'audit social et transfèrent le reste de la production dans le secteur informel. Le recours à ce secteur permet toutes formes d'exploitation et aide les entreprises à se soustraire aux dispositions minimales de la législation salariale. Ensuite, cette évolution empêche d'exercer le droit d'organisation et de négociation collective. Si elle continue, il est probable qu'il ne restera plus aucun syndicat viable pour entamer le dialogue social.

-
30. Un membre employeur de la France a récapitulé les mesures et politiques mises en place durant la période de l'ATV. Les employeurs ne se sont pas contentés d'attendre la fin de cette période, mais ils prennent depuis dix ans une série de mesures aux fins de s'adapter. Ces dernières ont parfois entraîné des réductions de main-d'œuvre, mais également des dépenses d'équipement. Pour corriger les effets néfastes de la suppression des contingents, toutes mesures futures devraient prévoir le respect des règles économiques internationales. D'autres moyens, tels que les mesures antidumping, la protection de la propriété intellectuelle, le respect des règles environnementales et de santé publique, sont nécessaires. Gouvernements et organisations régionales, telles que l'Union européenne, doivent reconnaître leurs responsabilités et s'attacher davantage aux politiques sociales.
31. Une membre travailleur de la République dominicaine s'est dite soucieuse des mesures prises par son gouvernement et les employeurs pour aborder les problèmes soulevés par le régime de l'après-AMF. La compétitivité est au détriment des normes en matière de conditions de travail et d'existence. Il n'existe en fait aucune protection en cas de perte d'emploi. La survie du secteur dépend d'une mondialisation équitable. A cette fin, le gouvernement doit tenir compte tant des effets économiques que des aspects sociaux et respecter les normes internationales du travail. Malheureusement, le rapport établi pour la réunion fait abstraction des conséquences sur les conditions de vie et de travail des travailleurs.
32. Un membre employeur de l'Uruguay a déploré le fait que le rapport ne donne aucun détail sur le secteur des textiles et de l'habillement en Amérique latine. Il ne mentionne pas l'Uruguay, où certaines catégories de vêtements ont joué un rôle prépondérant dans les exportations. Il importe de souligner la libéralisation des marchés, qui peut aider les entreprises à devenir plus compétitives et à améliorer la technologie et la qualité de leur production. Les coûts des opérations de change sont importants, mais cette question n'est pas pleinement comprise par les organisations de travailleurs. Le dialogue social permettra heureusement de dissiper les malentendus. Eu égard au respect des normes internationales du travail, il serait difficile d'appliquer, sous forme de sanctions commerciales, le concept de clause sociale qui risque de déboucher sur des mesures subjectives et sur une désorganisation au détriment des entreprises. Il faudrait en revanche renforcer les avantages comparatifs, nationaux et régionaux, grâce à des politiques gouvernementales. La chute des prix à l'échelon international, ces dernières années, a eu des répercussions néfastes en Uruguay, les producteurs du secteur des textiles et de l'habillement s'étant attachés à réduire leur capacité. Les politiques gouvernementales générales ont obtenu des résultats concrets, mais le manque de politiques ad hoc a affaibli les efforts tentés par les entreprises pour devenir plus compétitives. Les travailleurs et leurs organisations ne doivent pas oublier que l'avenir de leurs emplois dépend de l'avenir de leurs entreprises.
33. Un membre employeur de la République dominicaine, désapprouvant une déclaration figurant dans le rapport, a précisé que son pays a toujours agi conformément aux accords commerciaux internationaux. Il a récemment conclu un accord de libre échange avec les Etats-Unis et l'Amérique centrale et négocie actuellement un accord analogue avec l'Union européenne. Comme il ressort du rapport, les conséquences de la suppression des contingents en Amérique centrale sont importantes. Après la croissance initialement enregistrée au premier trimestre, l'Amérique centrale subit un déclin et ses résultats en fin d'année seront négatifs. Malgré les garanties prises par l'Union européenne et les Etats-Unis, un grand nombre d'emplois sont perdus et de nombreuses entreprises ont fermé. Par ailleurs, de nouvelles entreprises à concentration verticale sont apparues. En outre, des entreprises de la République dominicaine ont recouru à la main-d'œuvre bon marché disponible à Haïti.
34. Un membre travailleur du Lesotho a attiré l'attention sur la condition des travailleurs en Afrique. Depuis la suppression des contingents, de nombreux emplois ont disparu sur l'ensemble du continent. Les travailleurs qui ont réussi à garder leur emploi sont soumis au

régime des contrats à court terme. L'effet de ces répercussions est amplifié par le fait qu'une grande partie de la population est atteinte du VIH/SIDA. Le gouvernement de son pays cède aux pressions et établit des ZFE, tout en étant pleinement conscient des conditions de travail médiocres, des bas salaires, de l'absence de syndicalisme et des heures de travail excessives qui les caractérisent. Si un accord doit être conclu entre la Chine et l'Afrique du Sud, il est impératif que le Lesotho y soit inclus.

35. Un membre travailleur de la Jordanie a déclaré que de nombreuses usines ont annoncé leur délocalisation en Chine, avec les risques encourus pour les investissements. Par ailleurs, les bonnes relations tripartites sont favorables aux investissements. Un accord a été conclu avec les Etats-Unis sur les zones industrielles qualifiées (ZIQ). Les résultats de son pays diffèrent de ceux de certaines parties de l'Asie, où les droits des travailleurs ne sont pas respectés et où il est porté atteinte aux marques.
36. Selon un membre travailleur des Philippines, les craintes en matière d'exportation ne se sont pas concrétisées grâce aux garanties en vigueur, contrairement aux craintes relatives aux pertes d'emploi. Pour y réagir, un programme national de politique du travail a été adopté et porte notamment sur l'accès au marché et les facilités commerciales, l'emploi, la protection sociale et les filets de sécurité, l'amélioration des qualifications, l'éducation et la formation, les relations professionnelles et les salaires. Un conseil, établi pour continuer le dialogue social, a élaboré un plan d'action national en vue d'accroître la compétitivité en encourageant le travail décent. En outre, un accord de libre échange sectoriel a été négocié avec les Etats-Unis selon le modèle des ZIQ pour permettre aux marchandises d'entrer aux Etats-Unis à des taux préférentiels. Il est prévu que, d'ici la fin de l'année, les exportations chuteront de 10 pour cent. Les commandes augmentent, mais les prix baissent, signe d'une concurrence accrue, les travailleurs syndiqués sont transférés sans indemnités et les ZFE provoquent une nouvelle réduction du syndicalisme. Le droit des travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement doit être réaffirmé.
37. Un membre travailleur du Kenya a évoqué, comme l'un des principaux problèmes que rencontre le secteur des textiles et de l'habillement en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Kenya, la sous-enchère des vêtements d'occasion. Il demande des conditions égales pour les fabricants, en particulier en raison de la sous-enchère des marchandises de mauvaise qualité en provenance de Chine.
38. Un membre travailleur du Bangladesh a estimé que le rapport est trop optimiste, puisque les contingents ne sont pas encore complètement abolis. Le droit des travailleurs de s'organiser, dans toute la chaîne de production, doit être garanti. Les multinationales devraient accepter leur responsabilité sociale et ne pas rivaliser au détriment des travailleurs. Les acheteurs devraient y songer avant d'acquérir des produits bon marché.
39. Une représentante du gouvernement de la Chine a déclaré que les accusations portées à l'encontre de son pays sont infondées. L'OMC a conclu que la Chine a pleinement respecté l'accord sur les ADPIC. De plus, le salaire moyen dans le secteur s'élève à 80 dollars des Etats-Unis et à plus de 100 dollars dans les zones côtières. La Chine ne doit pas être incriminée au motif que certains gouvernements n'assument pas leurs responsabilités en matière de réformes fiscales, formation des travailleurs, formation professionnelle, formalités douanières et facilités commerciales.

Discussion de groupe

Forum de l'AMF

Intervenant: M. Nigel Twose, *Manager, Foreign Investment Advisory Service; Head, Bank's Corporate Social Responsibility Practice, Banque mondiale*

40. Le directeur exécutif du Secteur de l'emploi du BIT, M. José Salazar, a présenté l'orateur et souligné l'importance de l'actuelle phase de transition. Les répercussions sur les chaînes d'approvisionnement dans le monde sont considérables et supposent une importante restructuration. L'échange d'information est nécessaire pour aider les pays et les entreprises qui doivent administrer leurs stratégies en matière d'investissements, ainsi constituer et élargir leurs partenariats. L'intervenant a fait valoir les nombreux domaines d'activité du secteur de l'emploi au BIT – formation professionnelle, stratégies de l'emploi, responsabilité sociale des entreprises et mesures actives du marché du travail – qui peuvent aider à cet effet gouvernements, employeurs et travailleurs. La Banque mondiale a joué un rôle important dans la période de l'après-AMF, en particulier dans le cadre de la collaboration instaurée par le forum de l'AMF pour regrouper fournisseurs, acheteurs, syndicats, ONG et autres aux fins d'atténuer les contrecoups de la libéralisation.
41. M. Twose (Banque mondiale) a expliqué que la fin de l'AMF a conduit à des changements dans les systèmes d'approvisionnement. Selon le régime des contingents, les acheteurs se sont adressés, non pas nécessairement aux fournisseurs les plus compétitifs, mais à ceux qui n'ont pas épuisé leurs contingents. Désormais, les acheteurs regroupent leurs approvisionnements. C'est ainsi que diminue le nombre de fournisseurs, les plus compétitifs restant en lice. Pour décider en matière d'approvisionnement, les acheteurs se fondent, entre autres critères, sur la RSE. Eu égard à la compétitivité, les codes de conduite relatifs à la RSE peuvent également aider les fabricants à améliorer la productivité et la qualité, respecter les normes relatives à la main-d'œuvre et l'environnement qu'appliquent les acheteurs internationaux et pénétrer dans les nouveaux segments de marché. Les pratiques en matière de RSE peuvent aussi aider les gouvernements à faire respecter, dans les usines, la législation nationale relative à la main-d'œuvre et l'environnement au moyen de codes de conduite. Les services publics d'inspection surchargés pourraient ainsi se concentrer sur les usines dépourvues de codes crédibles et vérifiés. La RSE pourrait également améliorer les stratégies nationales de compétitivité économique, acheteurs, investisseurs et bailleurs de projets exigeant toujours plus des preuves de normes conformes. Certains principes de meilleures pratiques apparaissent régulièrement dans les systèmes nationaux. Ces systèmes doivent porter sur l'ensemble du secteur, être transparents et crédibles et relever d'une structure tripartite. Le manque d'efficacité doit être corrigé pour que les multiples systèmes, les prescriptions en matière de suivi et d'établissement de rapports soient réorganisés en un dispositif unique qui fonctionne de façon plus rationnelle. Il faut évaluer les effets de la productivité et également appréhender les mesures d'incitation commerciales pour les transmettre aux acheteurs et aux consommateurs en vue d'en tirer les bénéfices sur le marché. Trois pays sont exemplaires quant aux difficultés rencontrées et aux solutions tentées. Le Cambodge a créé un système, quoique loin d'être parfait, de suivi et d'établissement de rapports, transparent et crédible. Les activités de renforcement des capacités ont permis d'améliorer le respect des dispositions et la compétitivité. Un organe d'exécution local assure le suivi des progrès réalisés et en rend compte; un financement durable permet de moins dépendre des donateurs. El Salvador se heurte à la forte concurrence de la Chine et à une productivité relativement faible de la main-d'œuvre. De plus, il est fortement critiqué, à l'échelle internationale, tout particulièrement pour son inobservation des normes internationales du travail. Le gouvernement a demandé une assistance aux fins d'élaborer un programme de suivi et d'établissement de rapports en collaboration, ainsi qu'un système de gestion de

l'information qui permettrait d'évaluer les gains de productivité induits par le respect des normes internationales du travail. Concernant les meilleures pratiques, El Salvador n'a pas encore accompli de progrès à l'échelon du secteur en matière de transparence, de structure ou plate-forme commune de gouvernance. En revanche, il a corrigé les inefficacités et amélioré sa capacité à évaluer les effets de la productivité et à retenir les mesures d'incitation commerciales. Au Lesotho, le secteur des textiles et de l'habillement représente près des trois quarts des exportations nationales. Ses produits ont une moindre valeur ajoutée et la productivité de la main-d'œuvre demeure faible. Dix usines sont fermées et un grand nombre d'emplois supprimés. Compte tenu du fait que 30 pour cent de la population adulte sont séropositifs, le chômage a des conséquences énormes. La disposition de l'AGOA relative aux pays tiers devant expirer en octobre 2007 et la clause de sauvegarde, qui figure dans le protocole d'accèsion de la Chine à l'OMC, en 2008, il est probable que les exportations continueront de chuter considérablement. Le Forum de l'AMF ne manque pas d'occasions de contribuer aux initiatives nationales en élaborant un cadre de coopération qui oriente les mesures à prendre après la fin de l'AMF. Ces dernières faciliteront la transition vers la concurrence de marché, en associant fabricants, acheteurs, syndicats, ONG et institutions internationales dans une collaboration purement informelle. Les gouvernements n'y participent pas, mais leur accord est nécessaire avant tout engagement national. Ce modèle de coopération a d'abord été expérimenté dans des pays comptant une main-d'œuvre extrêmement vulnérable et dont l'économie repose sur le secteur des textiles et de l'habillement. Le Bangladesh est le premier pays pilote; des discussions sont en cours avec la République dominicaine, le Lesotho, le Mexique et le Maroc. Au Lesotho, les premières mesures seront prises lors d'un atelier des parties prenantes faisant suite à des études respectivement des meilleures pratiques en matière de RSE au Cambodge et au Bangladesh, de l'intégration verticale pour déterminer les approvisionnements régionaux ou d'autres moyens de production nationale, ainsi que de l'accès au marché. Dans une deuxième phase, un système national de RSE sera mis au point par une plate-forme commune et avec le concours des parties prenantes. M. Twose a invité l'OIT à participer au forum, où l'Organisation partagerait ses solides compétences techniques et ses relations avec les ministères du travail, ainsi que ses données d'expérience tirées du Cambodge.

42. Un membre travailleur des Etats-Unis, s'exprimant au nom de son groupe, a fait remarquer que la participation de la Banque mondiale au Forum de l'AMF atteste une évolution favorable dans sa façon d'aborder les questions d'emploi. Les prévisions faites dans l'étude qui a conduit à la suppression du régime des contingents, loin d'être erronées, ont annoncé avec suffisamment de précision les conséquences de la pleine libéralisation des échanges. A ce jour, cette libéralisation ne s'est pas produite et des mesures de protection ont été prises pour atténuer les effets des exportations chinoises. Les produits de la Chine, ne relevant d'aucune mesure de protection ont manifestement pris le relais du marché américain. Des entreprises ont fait faillite dans des pays tels que le Kenya, le Lesotho, le Mexique et le Népal. Le forum de l'AMF résulte des travaux des spécialistes du secteur qui se sont réunis au début de 2004 pour examiner quels sont les types de mesures requis. Des solutions n'ont pu être trouvées qu'au moyen d'une action coordonnée associant tous les principaux acteurs. Ledit forum a reconnu que les efforts tripartites sont au centre de l'action et de l'apport d'autres intervenants essentiels, tels que la Banque mondiale, l'OIT et, le cas échéant, la société civile. L'OMC, en sa qualité d'organe responsable de la fin de l'AMF, doit examiner l'impact de la libéralisation et continuer à appliquer les mesures d'adaptation pour aider le secteur. Les premières mesures devraient être prises à la réunion ministérielle de l'OMC, en décembre 2005 à Hong-kong, qui porte expressément sur les réductions des droits de douane. Les institutions financières internationales doivent également envisager comment elles pourraient aider les nations à tirer parti des ressources disponibles. Abolir la dette et augmenter l'aide à l'Afrique ne suffisent pas; il faudrait aider les entreprises qui transforment la matière première disponible, telle que le coton de bonne qualité, en vêtements pour l'exportation. L'OIT doit prendre les devants de cette évolution et adopter des mesures concrètes pour faire du travail décent une réalité. Les

activités menées au plan national, comme au Bangladesh, de par leur importance, se sont soldées par un soutien politique accru au secteur. L'OIT doit tirer les enseignements du projet de *Better Factories Cambodia* et continuer de porter son attention sur le secteur, dont l'avenir reste incertain. Il faut tirer parti du répit que donnent au secteur les mesures de protection. Afin de garantir la stabilité du secteur, il convient que de nombreuses institutions, y compris l'OMC, apportent leur contribution. Si cette question est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle de l'OMC, les travaux du Forum de l'AMF n'auront pas été vains.

43. Le porte-parole du groupe des employeurs a préconisé la mise en place de conditions offrant des chances égales à tous et propices à une concurrence loyale. Il n'est pas légitime que les règles de la concurrence ne soient pas appliquées universellement. L'évolution rapide et importante qu'ont connue les échanges commerciaux depuis janvier 2005 a provoqué un choc et posé problème à de nombreuses entreprises. Il est temps de trouver un nouvel équilibre au sein d'un système basé sur des conditions identiques pour tous et placé sous l'égide par l'OMC. Ce n'est qu'une fois élucidées les conséquences et les tendances que pourra être abordée la question d'un meilleur équilibre des relations sociales. A cet égard, les gouvernements et l'OMC doivent tenir les rôles principaux.
44. Une observatrice du groupe des employeurs de l'Inde a fait part de son expérience au sein du Forum de l'AMF. Son entreprise a commencé, voilà dix ans, à mettre en place un programme de responsabilité sociale et a vite compris qu'il lui fallait collaborer avec d'autres acteurs. Parallèlement à des initiatives sur le commerce éthique, elle a engagé un dialogue avec des syndicats et des ONG. En sa qualité de Commissaire aux comptes, l'intervenante a compris que les entreprises doivent être consultées en matière de codes de conduite, pour que ces derniers soient effectivement appliqués. L'expérience montre que la participation des acteurs du secteur permet d'élaborer des codes et manuels fort utiles qui servent sur le terrain. Le secteur des textiles et de l'habillement se redéfinissant lui-même, une nouvelle philosophie s'impose. Des mesures au plan local sont nécessaires, comme l'attestent, en Inde et en Turquie, les initiatives qui ont permis d'éviter une répétition des mêmes activités d'audit et d'améliorer la transparence et la collaboration. S'il est vrai que le Forum visait à l'origine les éventuels perdants de la libéralisation des échanges, des pays comme la Chine s'associent désormais à cette initiative mondiale. Ainsi s'offre la possibilité de créer des conditions égales pour tous.
45. Le porte-parole du groupe des employeurs a rappelé aux participants que le libre-échange n'est possible que si des conditions équitables sont mises en place. La concurrence doit se fonder sur des avantages compétitifs économiques réels. Il importe d'établir une distinction entre le mandat de l'OMC et celui de l'OIT. L'OMC ne traite pas des questions sociales, qui relèvent de la compétence de l'OIT.
46. Le président a mentionné la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'était tenue à Singapour en 1996, où les responsabilités respectives des deux organisations avaient été définies.
47. Le porte-parole du groupe des travailleurs a exprimé son désaccord sur ce point en invoquant le fait que rien ne changera tant que les aspects économiques et sociaux seront traités séparément et ce, d'autant plus que l'OMC est en mesure d'appliquer des sanctions à ses Etats membres, tandis que ce n'est pas le cas de l'OIT. Le Forum de l'AMF et le rapport de la Commission mondiale sont une source d'information très abondante. Afin d'améliorer les conditions de travail, des mesures doivent être prises et, plus important encore, les conventions fondamentales doivent désormais faire partie intégrante des accords négociés dans le cadre de l'OMC.
48. Le représentant du gouvernement du Canada a expliqué que son pays est favorable au libre-échange car il croit qu'il est porteur de développement et de prospérité. Suite à la

délocalisation industrielle et à la perte de dizaines de milliers d'emplois, le Canada a pris des mesures pour aider les entreprises à se repositionner et pour soutenir le revenu des travailleurs visés ainsi que leur reconversion en vue de leur réinsertion professionnelle. Une action concertée entre organisations internationales est plus nécessaire que jamais. Les seules considérations économiques sont désormais insuffisantes, et il convient d'envisager l'impact social également. L'OMC, la Banque mondiale et l'OIT devraient collaborer et commencer à établir des relations permettant d'aborder de façon concertée l'étude des conséquences de la fin de l'AMF. Des indicateurs communs devraient être mis au point à cet effet, afin d'assurer le suivi des résultats en découlant.

49. La représentante du gouvernement de la France a estimé que les mandats respectifs de l'OMC et de l'OIT ne devraient être un obstacle à la coopération entre les deux organisations. Les conséquences sociales des accords de l'OMC devraient être pris en considération et ne pas relever uniquement des prérogatives de l'OIT. L'OIT devrait être associée au Forum de l'AMF en vue de contribuer à améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation. L'une des issues de la présente réunion pourrait être l'établissement de relations étroites entre l'OIT et l'OMC, auxquelles d'autres acteurs pourraient à terme être associés.
50. Un membre employeur des Etats-Unis a félicité l'OIT pour avoir réuni des parties ayant un rôle à jouer dans la promotion d'une mondialisation juste dans le secteur des textiles. Son entreprise a participé à plusieurs initiatives pluripartitaires dont, notamment, le Forum de l'AMF, le programme *Better Factories Cambodia*, mis en place par l'OIT, l'Initiative sur le commerce éthique. Elle a été la première multinationale à appliquer un code de conduite qui garantit le respect par ses fournisseurs des normes en matière de travail, de santé, de sécurité et d'environnement. Elle a récemment publié une liste des noms et adresses de ses fournisseurs aux fins d'une plus grande transparence et de meilleures conditions de travail en encourageant la collaboration avec d'autres marques dans le suivi et l'assainissement des usines communes. A l'échelon communautaire, son entreprise a soutenu les organisations locales qui s'emploient à faire connaître aux travailleurs leurs droits, reconnus par la législation nationale, et le code de conduite de l'entreprise, ainsi qu'à améliorer les conditions de travail et d'existence dans les localités où les produits sont fabriqués. Au niveau gouvernemental, elle a collaboré étroitement avec les administrations locales, organisations non gouvernementales, associations professionnelles et autres parties prenantes pour faire mieux appliquer et respecter la législation du travail dans les pays où elle est présente. Depuis l'an 2000, elle préconise l'inclusion des normes du travail, assorties de dispositions exécutoires, dans tous les accords commerciaux internationaux, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux. Les PMA, en particulier, doivent pouvoir accéder aux marchés. Fervente partisane de l'actuel projet de loi de 2005 sur les échanges commerciaux, elle estime que, tel quel, il pourrait grandement bénéficier aux pays les moins avancés en Asie et espère que le Congrès des Etats-Unis l'adoptera dans sa forme actuelle. Son entreprise compte coopérer sur ces questions avec d'autres sociétés en espérant que d'autres sociétés s'associeront à ses efforts aux fins de persuader les gouvernements de faire figurer les normes du travail et les dispositions exécutoires dans les accords commerciaux.
51. Un membre employeur de la France a déclaré qu'en Europe les employeurs mettent depuis des années l'accent sur les préoccupations sociales. Mais, chaque jour, des entreprises mettent la clé sous la porte et procèdent ainsi à des licenciements économiques. Les préoccupations des employeurs de ces zones économiques dites développées devraient aussi être examinées par l'OIT, car tous les efforts d'amélioration des conditions de travail pourraient être vains si certains pays persistent à ne pas respecter les règles du commerce international et, partant, à faire encore baisser le niveau d'activité du secteur des textiles et de l'habillement.

-
52. Le représentant du gouvernement de la Turquie a souligné la nécessité d'une coopération entre l'OIT et l'OMC, bien que leurs mandats diffèrent. La période de transition exceptionnelle que l'on connaît aujourd'hui requiert des mesures tout aussi exceptionnelles. Le libre-échange n'est pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à la prospérité, pour autant que tous les acteurs observent des pratiques équitables.

Chaîne mondiale d'approvisionnement

Intervenants: M. Dan Henkle, *Vice-President, Global Compliance, Gap Inc.*
M. Manfred Schallmeyer, *President, IG Metall*
M. Alamgir Mohiuddin Rahman, *Immediate Past Senior Vice-President, Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association (BGMEA)*

53. M. Pursey (Cabinet du Directeur général, BIT) a présenté les trois intervenants. Deux questions sont particulièrement importantes: comment les entreprises manufacturières doivent-elles adapter leurs stratégies aux nouvelles conditions de compétitivité et à l'objectif de travail décent? Comment les acheteurs internationaux peuvent-ils contribuer à promouvoir une mondialisation juste dans les secteurs d'activité? L'orateur a laissé entendre que les réactions du réseau mondial de production à la levée des contingents auront une influence décisive sur la structure de la production dans le secteur et sa répartition géographique. Dans l'immédiat, il semble que fournisseurs et lieux d'approvisionnement se regroupent, mais l'évolution à moyen terme pourrait aboutir à un élargissement des bases d'approvisionnement.
54. M. Henkle a suggéré de répondre aux deux questions cruciales posées par M. Pursey en décrivant certaines des meilleures pratiques actuelles qui attestent les avantages découlant d'une gestion éthique et responsable des opérations. L'un des principaux fournisseurs de son entreprise a beaucoup investi dans la création d'un milieu de travail favorable. Ses efforts se sont soldés par une très faible rotation annuelle du personnel; deux de ses usines sont certifiées SA8000 et il s'emploie à satisfaire à toutes les autres normes de certification. Bien qu'il rétribue ses salariés bien au-dessus du salaire minimal, il demeure compétitif, l'ensemble de ses opérations fonctionnant de façon efficace et rentable. Depuis janvier 2005, ses activités ont progressé et les perspectives d'avenir semblent bonnes. Il se distingue de ses concurrents par son souci de responsabilité sociale qui lui permet de rester compétitif et prospère. Autre exemple de meilleure pratique, un fournisseur en Afrique subsaharienne, qui a décidé d'engager sur place tous les principaux cadres de l'usine, s'efforce d'engager le dialogue avec les syndicats locaux. Le Cambodge a également montré les avantages découlant du respect des normes du travail. La collaboration entre le gouvernement, les fournisseurs, les acheteurs et les syndicats, dans le cadre du programme Better Factories Cambodia lancé par le BIT, a une heureuse influence sur les conditions de travail et a créé une situation avantageuse pour tous, la compétitivité du pays s'étant considérablement accrue. Les meilleures pratiques, de la part des acheteurs, sont également dignes d'intérêt, car elles jouent un rôle important dans les nombreuses initiatives pluripartites. Les acheteurs, à l'égal des fournisseurs, peuvent nuire aux conditions de travail s'ils ne donnent pas à ces derniers suffisamment de temps pour honorer les commandes, ne paient pas suffisamment ou surestiment les capacités du fournisseur. Gap Inc. s'occupe de cette question en examinant ses pratiques d'achat au moyen d'une carte à points pour s'assurer que les fournisseurs fabriquent d'une façon socialement responsable des produits de grande qualité et concurrentiels. L'examen a tenu compte de tous ces éléments et la carte à points indique où il convient de passer les commandes, ce qui permet de dédommager les fournisseurs respectueux des normes. Il est essentiel que toutes les parties prenantes participent concrètement aux mesures collectives et coopératives visant à promouvoir une mondialisation équitable.

-
55. M. Schallmeyer a déclaré que la situation actuelle et l'évolution probable dans le secteur des textiles et de l'habillement tiennent à la mondialisation ainsi qu'à ses possibilités et risques inhérents. On ne peut arrêter la mondialisation dont il faut tirer le meilleur parti pour créer de nouvelles perspectives et réduire les risques au minimum. Toutes les parties prenantes devraient contribuer à en faire un mouvement politiquement responsable, socialement équitable et écologiquement durable; laisser ces questions aux forces du marché serait irresponsable. En conséquence, le groupe des travailleurs appuie une nouvelle économie de marché qui soit sociale, dans le cadre du nouvel ordre économique et social mondial, en collaboration avec l'OMC. Partant du principe que ceux qui agissent à l'échelle mondiale sont également responsables à l'échelle mondiale, le groupe des travailleurs doit œuvrer pour une mondialisation à forte composante sociale, fondée sur des valeurs universellement reconnues et le respect des droits de l'homme – qui soit juste et favorise l'intégration sociale, soit maîtrisée démocratiquement et offre des possibilités et des avantages réels pour tous. Les conditions de travail se dégradent et certains employeurs essaient de reléguer le rôle des syndicats à l'arrière-plan: tel est le message des membres de la FITTHC dans le monde. Il ressort de nombreuses études que le respect des normes fondamentales du travail contribue à l'efficacité et à la compétitivité, mais bien trop d'entreprises et de pays ne sont pas prêts à faire leurs principes et droits fondamentaux au travail. Dès lors que de bonnes conditions de travail assurent une bonne entreprise, séparer les questions économiques et sociales, comme l'a suggéré le porte-parole du groupe des employeurs, est préjudiciable. Au contraire, il faut regrouper dans les pratiques de l'entreprise l'amélioration des conditions de travail, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Cela ne semblant toutefois pas suffisant, les syndicats concluent qu'il est essentiel de rattacher les règles relatives à la libéralisation des échanges aux normes fondamentales du travail. Des initiatives, telles que la norme SA8000 et le Forum de l'AMF, sont également prometteuses et la FITTHC est prête à entamer le dialogue avec les employeurs et les gouvernements sur les solutions possibles aux problèmes pressants. Le secteur des textiles et de l'habillement, qui joue un rôle important dans le développement, est essentiel pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, fixés au Sommet du Millénaire.
56. M. Rahman a expliqué les antécédents de l'industrie du prêt-à-porter au Bangladesh. Le secteur, dont la part du total des exportations est de 76 pour cent, compte une main-d'œuvre essentiellement féminine. Il influe favorablement sur d'autres secteurs, notamment les transports, l'hôtellerie, les assurances et les banques, et représente en 2004 un montant de 5,65 milliards de dollars des Etats-Unis de recettes en devises. Depuis la levée des contingents, l'avenir du pays est toutefois incertain et nul ne sait s'il pourra continuer à conserver sa place sur le marché mondial. Depuis septembre 2004, le Bangladesh craint un déclin des activités qui provoquerait un chômage massif et le chaos. Mais, depuis janvier 2005, les exportations du secteur de l'habillement sont en augmentation pour les vêtements en tricot et en légère baisse pour les tissus. La demande de tricot a pu être satisfaite rapidement, la matière étant produite sur place. La suppression des droits de douane par l'Union européenne pour les produits fabriqués localement a également contribué aux exportations. Les règles d'origine assouplies, qui doivent entrer en vigueur en janvier 2006, devraient être acceptées sans hésitation par les gouvernements, à l'instar du Bangladesh. Parallèlement, des efforts s'imposent pour faciliter au Bangladesh l'accès au marché, depuis qu'en vertu du nouveau projet de loi TDA 2005 «TRADE-Tariff Relief Assistance for Developing Economies» (assistance tarifaire aux économies en développement) les Etats-Unis ont exclu 15 PMA. L'orateur a fait observer que les gros acheteurs préfèrent les fabricants qui produisent depuis le fil jusqu'au vêtement selon le système d'intégration verticale. Il est regrettable que des fournisseurs aient à subir les pressions d'acheteurs qui menacent de s'adresser ailleurs. Le fait que les acheteurs essaient également de répercuter les coûts, tels que les immobilisations, sur les fournisseurs s'ajoute à la difficulté d'adapter et de mettre en place la «prestation totale» que souhaitent les acheteurs. Il reste au Bangladesh un long chemin à parcourir avant d'avoir les garanties raisonnables quant à l'avenir de son secteur de l'habillement. Les stratégies adoptées visent

notamment à évoluer vers une fabrication à plus grande valeur ajoutée, des procédés établis en fonction du marché et non plus de l'usine, à respecter les normes tant nationales que de l'OIT, à corriger les mesures inefficaces pour réduire les délais, à assurer de bonnes conditions de travail fondées sur le dialogue social pour accroître la productivité, à s'efforcer inlassablement à offrir des prix compétitifs sans toutefois transiger sur la qualité, les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, à chercher activement de nouveaux acheteurs en diversifiant les produits et en créant de nouveaux modèles et, enfin, à établir des relations et une coopération étroites avec les acheteurs pour les fidéliser et assurer la continuité des échanges.

57. Une observatrice de la Commission européenne a déclaré que l'Union européenne est attachée au progrès du dialogue social et de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). L'Union européenne collabore avec d'autres pays et institutions internationales, telles que l'OIT, pour donner à la mondialisation et au travail décent une dimension sociale. A cet effet, la commission a soutenu plusieurs projets, tels que le projet de coopération entre six organisations pluripartitaires de RSE en Turquie, un projet de l'OIT avec des partenaires sociaux en Turquie et également un projet de renforcement des capacités avec de grandes marques et organisations syndicales du secteur en Bulgarie. La RSE est l'une des mesures qui permettent de corriger les déséquilibres de la mondialisation et un moyen de parvenir au développement durable, objectif primordial de l'Union européenne. Elle complète la législation ou le dialogue social, mais ne les remplace pas. En juillet 2002, la Commission européenne a publié une communication sur la responsabilité sociale des entreprises: une contribution des entreprises au développement durable, tout en lançant une stratégie sur ladite responsabilité qui vise à promouvoir la contribution de l'entreprise au développement durable et préconise un nouveau rôle, sur le plan social et de l'environnement, pour les entreprises dans l'économie mondiale. La stratégie de l'Union européenne en matière de RSE vise à favoriser un partenariat qui associe entreprises, partenaires sociaux, organisations de la société civile et autres parties prenantes essentielles; accroître la crédibilité et la transparence des principes et pratiques en matière de RSE et encourager une action gouvernementale à l'appui de la RSE à l'échelon tant communautaire que national. Une nouvelle communication sur la RSE est en cours d'élaboration. En septembre 2005, la Chine et l'Union européenne ont entériné un mémorandum d'accord sur l'emploi et les affaires sociales, qui offre un cadre de discussions dans des domaines tels que la protection sociale, la cohésion sociale, la législation du travail, les relations professionnelles et le dialogue social.
58. Un membre employeur du Mexique a estimé qu'il faut trouver les moyens appropriés de renforcer la chaîne d'approvisionnement, depuis la fibre jusqu'au produit final. Le Mexique peut se féliciter d'avoir intégré la chaîne d'approvisionnement, de sorte que les exportations, qui étaient essentiellement destinées aux Etats-Unis, n'ont que très peu chuté. Dans ce nouveau contexte, la productivité et la flexibilité sont des caractéristiques essentielles des travailleurs, et le salaire est désormais fonction de la productivité. Si les employeurs sont les principaux décideurs de l'avenir de leur entreprise, ils doivent toutefois aider les travailleurs à réaliser le plein potentiel. Tant que les conditions ne seront pas identiques pour tous, des milliers d'emplois seront menacés au Mexique – tous les pays devraient obéir aux mêmes règles et traduire dans les faits les textes existants.
59. Un membre travailleur du Bangladesh a signalé les problèmes auxquels se heurtent les travailleurs, à savoir les pertes d'emplois et l'agonie peut-être tout proche d'un secteur. Les employeurs devraient respecter les conventions fondamentales de l'OIT, la législation nationale et les salaires minima. En outre, ils devraient affecter une partie de leurs bénéfices à la technologie et à la formation, tout en s'efforçant davantage de respecter leurs travailleurs – la semaine de travail de 72 heures est une infraction manifeste aux normes internationales du travail. Parmi les autres problèmes rencontrés par les travailleurs figurent la sécurité et la santé et le congé de maternité. Les entreprises ont jusqu'ici connu un essor quelque peu anarchique et, bien souvent, elles ont omis de se conformer à la

législation du travail existante. Les gouvernements devraient assumer leurs responsabilités en faisant appliquer la loi. Les employeurs et les travailleurs doivent être plus réactifs au message des acheteurs concernant les changements de mode ou les exigences de la clientèle. En raison des prix peu élevés payés par les acheteurs, les salaires des travailleurs sont beaucoup trop bas. Les acheteurs doivent revoir leur copie à la hausse étant donné que la demande a une incidence directe sur les conditions de travail. Lorsque des commandes sont passées à des entreprises qui ne peuvent les satisfaire qu'à condition que leurs machines opèrent sept jours sur sept et 24 heures sur 24, le résultat est un excès d'heures supplémentaires et de stress pour les travailleurs et des sanctions pour l'entreprise. Si les travailleurs ont compris que les fabricants, les intermédiaires et les acheteurs sont là pour générer des bénéfices, ces derniers doivent en échange respecter les travailleurs et protéger leur source de revenus.

60. Un membre employeur des Etats-Unis a déclaré que les meilleures méthodes pour faire face plus efficacement contre la concurrence internationale accrue et pour promouvoir le travail décent sont, d'un côté, la formation (dans les domaines suivants: sécurité et santé, couture, et qualifications pour l'emploi et l'employabilité) et, de l'autre, l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail, qui permettraient à l'entreprise de devenir un fournisseur de choix. Ainsi, les acheteurs trouveraient le summum de la qualité, de l'efficacité et des prix chez les fournisseurs dont la main-d'œuvre serait qualifiée, motivée et engagée à fabriquer les meilleurs produits.
61. Un membre employeur de l'Uruguay est convenu que les entreprises doivent s'adapter à la concurrence et promouvoir le travail décent. Elles doivent aussi avoir en permanence recours à la technologie afin d'améliorer la productivité et la qualité. Elles doivent aussi concevoir des modèles et dessins industriels annonciateurs de tendance et renforcer leur réactivité. Les stratégies (parfois au niveau national) pour les nouveaux produits et spécialisations sont utiles. La maîtrise des coûts prend encore davantage d'importance en période de crise. Compte tenu de la nature changeante des marchés, les entreprises doivent, en cas de forte demande, être à même de compléter leurs effectifs en ayant recours à une main-d'œuvre temporaire, qui doit être bien formée et flexible, et cette mesure doit être encouragée par les pouvoirs publics. L'un des autres problèmes essentiels est la contrefaçon et la concurrence déloyale entre les entreprises. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) doit s'appliquer à toutes les entreprises et à tous les sous-traitants. La sous-traitance devrait intervenir dans des domaines spécialisés, et une formation fournie si besoin est, mais elle ne doit en aucun cas être une solution pour réduire les coûts de main-d'œuvre ou contourner la réglementation en vigueur.
62. Un membre employeur de la France a insisté sur la particularité de chaque cas. Il importe de fournir aux travailleurs les instruments leur permettant d'améliorer la situation. Un exemple comme celui de la France montre que la formation des travailleurs peut aboutir à l'obtention d'un diplôme ou d'autres qualifications. Ce système est très positif tant pour les travailleurs que pour les entreprises qui les emploient, et il garantit en même temps aux travailleurs une certaine sécurité pour leur reclassement lorsque les pertes d'emplois sont inévitables. La formation pour l'employabilité permet aux travailleurs de conserver un emploi, mais aussi de pouvoir se mettre au service d'un autre employeur. Les employeurs ont fait de gros efforts au cours des dernières années pour améliorer leur vision stratégique mais ils en ont assez d'avoir à faire face à des difficultés (comme la législation contraignante ou la concurrence déloyale). Il est très difficile pour les employeurs de continuer à garantir l'emploi d'une main-d'œuvre européenne abondante et décente tant que leurs problèmes ne sont pas pris en considération. Ce sont les entreprises qui créent les richesses créatrices à leur tour, des emplois directs et indirects. Il ne s'agit pas de voir ici une opposition entre employeurs et travailleurs, mais plutôt un terrain d'entente entre les uns et les autres.

-
63. Un membre travailleur du Kenya a constaté que les principaux acquéreurs occupent une place importante dans les ZFE au Kenya, mais qu'ils n'assument pas leurs responsabilités. Les conditions de travail y sont plus que médiocres, en particulier pour les femmes. Lorsqu'une plainte est déposée contre une entreprise, cette dernière exerce des pressions sur les pouvoirs publics pour que la plainte soit retirée. La réunion qui s'est tenue récemment entre les acquéreurs et l'ITGLWF à Durban, Afrique du Sud, a révélé que la situation actuelle en Afrique de l'Est dépasse tout ce que l'on a déjà pu voir en termes d'exploitation et d'entraves à la liberté syndicale. Les principaux acquéreurs contraignent les travailleurs à signer des accords par lesquels ils s'engagent à ne s'affilier à aucun syndicat. Bien que le ministre du Travail ait vent de ces pratiques, il n'a aucun pouvoir sur les ZFE. Les entreprises de ces zones sont celles qui versent les salaires les plus bas du pays, et la situation est encore bien pire en Ouganda.
64. Un membre travailleur du Lesotho a déclaré qu'il est très difficile pour les travailleurs d'atteindre les objectifs fixés par les acheteurs sans concertation préalable avec les ouvriers travaillant sur le terrain. L'annulation de commandes auprès de deux usines du Lesotho en raison d'une mauvaise gestion confirme le fait que les travailleurs doivent être impliqués dans l'établissement d'objectifs réalistes. De même, les acheteurs et les entreprises devraient être contraints de s'identifier clairement et faire ainsi pleinement face à leurs responsabilités.
65. Un membre employeur du Bangladesh a précisé que la semaine de 72 heures avait été une mesure ponctuelle mise en place à titre expérimental uniquement, qui n'a pas été réitérée. La catastrophe survenue récemment dans une entreprise du pays était la conséquence du non-respect non pas des normes de sécurité et de santé, mais du code de la construction. Au nom des membres de son groupe, il a exprimé sa sympathie pour les victimes. L'Association des fabricants et exportateurs de l'industrie de l'habillement du Bangladesh (BGMEA) s'est engagée à ne pas permettre à l'avenir la construction d'usines sans son autorisation préalable, pour garantir le respect du code de la construction, à défaut de laquelle aucune autorisation d'exportation ne sera délivrée.
66. M. Pursey a signalé que certains risques retombent sur le maillon de la chaîne le plus faible. Il existe un grave problème lié au manque d'information concernant l'évolution du marché, de la demande, des styles ou de tous autres aspects, et compte tenu que l'information doit porter sur l'ensemble de la chaîne des valeurs, les institutions des Nations Unies pourraient venir en aide à l'industrie à cet égard.
67. M. Henkle a expliqué que l'Initiative pour le commerce éthique, qui met désormais l'accent sur les fournisseurs, a pris conscience de la complexité des problèmes qu'elle doit traiter. Un long débat s'est tenu sur le modèle du Cambodge, non seulement au sujet de la RSE, mais aussi de questions telles que les infrastructures, la lutte contre la corruption et l'évolution technologique en vue d'améliorer la compétitivité. L'intervenant a reconnu que certains PMA se trouvent en situation précaire et il s'est montré favorable à une stratégie qui tienne compte de la vulnérabilité de ces pays. Les bienfaits de la RSE ont fait l'objet d'une discussion, malgré le manque d'exemples de RSE suffisamment clairs.
68. Un membre travailleur des Etats-Unis a été frappé par le fossé qui existe entre, d'une part, les beaux discours autour de la RSE, les efforts consentis en toute bonne foi par les ONG et les institutions des Nations Unies en vue de faire face aux bouleversements qui menacent l'industrie et, d'autre part, la réalité sur le terrain, qui se traduit par des salaires inférieurs au minimum vital, des horaires de travail excessifs, l'exploitation et l'interdiction des syndicats. Il s'est demandé pourquoi les employeurs ne soutiennent pas les politiques publiques et commerciales en faveur de la RSE.
69. Le porte-parole du groupe des employeurs a réaffirmé la place importante qu'occupe la situation économique dans les débats de la présente réunion, les aspects sociaux étant

secondaires. Dans un environnement mondialisé, une attention plus grande devrait être accordée aux questions économiques. Ce ne sont pas les facteurs sociaux qui sont à l'origine des problèmes dénoncés par les travailleurs, mais plutôt les distorsions du marché, phénomène auquel la RSE ne peut hélas pas pleinement remédier. Avant d'aborder les problèmes sociaux, il convient de créer des conditions égales pour tous et de s'attaquer aux disparités économiques et ce, pour trois raisons. Premièrement, le monde continue de se heurter au problème des marchés fermés, avec des barrières tarifaires et non tarifaires. Deuxièmement, la contrefaçon et le piratage nuisent à l'industrie, et la riposte aux infractions doit être rapide et ferme. Et troisièmement, les subventions, les taux d'intérêts bas et autres instruments (parfois invisibles) qui exercent une pression inéquitable sur les entreprises jouant le jeu de la concurrence loyale doivent être progressivement supprimés. Ces difficultés doivent être résolues en priorité: les entreprises devraient s'en tenir à ce qu'elles font de mieux, les gouvernements et autres parties prenantes devraient s'efforcer de traiter les problèmes de toute urgence et veiller à ce que les règles de l'OMC soient bel et bien respectées.

70. Le représentant du gouvernement de la Turquie a rappelé qu'une majorité des participants de son groupe ont affirmé que leurs pays respectifs pâtissent de la concurrence déloyale due au manque de respect des normes internationales du travail, aux très bas salaires, ainsi qu'aux mauvaises conditions de travail et de protection sociale d'autres pays. Leurs normes sociales et conditions de travail plus favorables les empêchent, en augmentant les coûts, d'être compétitifs; ces intervenants ont par conséquent invité tous les membres à se conformer aux normes de l'OIT. Cela étant, il semble paradoxal que, simultanément, la quasi-totalité des participants aient expliqué que l'amélioration des conditions de travail représentait la meilleure option possible pour accroître la productivité et la compétitivité.

Compétitivité et travail décent: stratégies intégrées

Intervenants:

M. Abdelouahid Khouja, *Secrétaire général, ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle*

M^{me} Khadija Rhamiri, *Coordinatrice, Syndicat national des travailleurs du textile et du cuir; Union marocaine des travailleurs (UMT-CISL)*

M. Karim Tazi, *Président, Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (AMITH)*

M^{me} Ros Harvey, *Chief Technical Adviser, OIT*

M. Charles Nupen, *Chief Technical Adviser, OIT*

71. Au moment de présenter les intervenants, M^{me} Berar Awad (Département de l'intégration des politiques, BIT) a fait observer qu'une approche intégrée est nécessaire pour conjuguer les développements économiques et la dimension sociale, les progrès notables constatés en matière de respect des normes internationales du travail, la protection sociale et d'autres objectifs fondamentaux du travail décent. Les stratégies intégrées ont permis de réunir gouvernements, employeurs et travailleurs, et favorisé ainsi le dialogue social. Les présentations visent à montrer que les stratégies intégrées permettent de traiter de questions telles que l'accès au marché ou la compétitivité, et à prouver que des relations professionnelles saines donnent lieu à des avantages compétitifs en termes de productivité, de fiabilité et de délai. Si les trois études de cas présentées diffèrent de par leur origine et leur approche, elles ont le même objectif, à savoir la promotion du travail décent en vue d'une amélioration de la compétitivité.
72. M. Khouja a remercié le BIT pour son initiative de programme pilote sur le travail décent, qui associe le travail décent et les considérations relatives à la compétitivité. Les objectifs

de travail décent sont une préoccupation prioritaire pour le gouvernement du Maroc. L'industrie textile, qui tient une place prépondérante au Maroc, doit relever les défis de la mondialisation. Le secteur des textiles et de l'habillement est aussi le secteur industriel dans lequel la proportion des femmes est la plus importante. Pour minimiser les effets négatifs du démantèlement de l'AMF, le Maroc a appliqué le programme pilote sur le travail décent afin de se repositionner en assurant la promotion du travail décent et du dialogue social et, partant, a amélioré sa compétitivité. Le dialogue social a permis de mettre en place un nouveau pacte social, qui a renforcé les relations professionnelles et posé les jalons des étapes à venir. Un accord signé en 2003 a donné naissance à un nouveau Code du travail, qui a permis de faire progresser le dialogue social au Maroc en incluant des mécanismes réguliers de négociation collective. Une autre réglementation a permis d'étendre la protection et la sécurité sociales. La stratégie intégrée repose sur l'intégration ciblée, l'amélioration des délais, la diversification, l'ouverture de nouveaux marchés et le soutien au marketing d'entreprise. En outre, des accords de libre-échange ont été conclus avec l'Union européenne, la Turquie et les Etats-Unis.

73. M^{me} Rhamiri a relevé que la situation des travailleurs dans le secteur des textiles et de l'habillement au Maroc n'est pas meilleure que dans d'autres pays en développement. En effet, les normes fondamentales du travail et la législation ne sont pas respectées, que ce soit en raison d'une incompréhension ou d'une mauvaise foi évidente de la part des employeurs. En outre, le gouvernement n'a ni ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ni mis en place les mécanismes nécessaires pour faire respecter les lois et établir un dialogue social tant à l'échelon sectoriel qu'au sein de l'entreprise. Le démantèlement de l'AMF a suscité des préoccupations parmi l'ensemble des partenaires sociaux, et les syndicats marocains n'ont pas hésité à répondre favorablement aux conseils de l'OIT les invitant à créer un programme pilote sur le travail décent dans le secteur des textiles et de l'habillement en vue d'élaborer une stratégie pour les entreprises du secteur qui intègre les dimensions sociales et économiques aux fins de promouvoir le travail décent dans le secteur. A cet effet, un comité de pilotage tripartite a été mis sur pied en 2002, une première dans le secteur depuis 1994. Ce programme pilote avait pour objectif, d'une part, d'améliorer la productivité, la qualité et la créativité et, d'autre part, de promouvoir les conditions de travail fondées sur la dignité, l'égalité et la liberté des travailleurs. Une analyse sociale a été effectuée et un plan d'action mis en place pour satisfaire les priorités suivantes: promouvoir le dialogue social; améliorer la gestion sociale d'entreprise; assurer une formation en matière de négociation collective et de législation du travail; réviser les programmes de formation existants en vue d'en maximiser les effets et de mieux les coordonner; et élaborer une stratégie en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Le programme pilote a permis aux partenaires sociaux de mieux se comprendre et de mettre sur pied un comité mixte dans le but de favoriser la compréhension mutuelle; d'aider à résoudre les conflits; d'améliorer les politiques sociales dans le secteur; de promouvoir le travail décent; de favoriser la collaboration entre les cadres et les travailleurs; de suivre les orientations économiques et sociales du secteur; d'évaluer les effets de la mondialisation et des tendances commerciales sur le secteur; d'engager une réflexion sur les moyens de faire progresser le secteur au plan économique et de promouvoir les conditions sociales des travailleurs; de promouvoir le respect des droits fondamentaux et de lutter contre la discrimination; de combattre le dumping social; et de proposer aux pouvoirs publics des mesures visant à préserver l'emploi. Trois ans plus tard, le processus a commencé à prendre de l'ampleur. Cependant, il reste encore quelques défis à relever, à savoir ratifier la convention n° 87; garantir un travail décent en conformité avec les normes nationales et internationales; favoriser les progrès technologiques et renforcer les compétences des cadres et des travailleurs en vue d'assurer la compétitivité de l'entreprise; promouvoir le dialogue social sectoriel et au sein de l'entreprise; et mettre en place une coopération afin d'élaborer des politiques industrielles nationales en faveur d'une compétitivité responsable.

74. M. Tazi a fait observer que l'environnement «post-AMF» au Maroc a imposé un repositionnement stratégique dans le secteur des textiles et de l'habillement fondé sur cinq éléments stratégiques fondamentaux. Les plans d'action tripartites nationaux ont permis d'insuffler une énergie nouvelle au secteur. Parmi les caractéristiques de l'environnement «post-AMF» ayant une incidence sur la production textile du Maroc figurent les points suivants: forte pénétration des produits asiatiques sur les marchés américain et européen; pratiques de réduction des coûts à l'échelon mondial et de dumping social dans bon nombre de pays producteurs; et évolution des stratégies d'achat au détriment de la proximité géographique. Le démantèlement de l'AMF s'est soldé par une baisse des exportations, même si les pertes d'emplois et les réductions du temps de travail ont été moins graves que prévu, sans doute grâce aux clauses de sauvegarde adoptées par les Etats-Unis. Le repositionnement stratégique du Maroc repose sur plusieurs éléments, qui concourent à faire du Maroc non plus un pays sous-traitant mais producteur de produits finis, à savoir: la synergie et les alliances; les compétences et la formation; la recherche, l'innovation et la créativité; et le marketing international. La stratégie cible quatre niveaux différents: les marchés, les produits, les services et l'industrie. La stratégie de marché repose sur la diversification des produits et des débouchés, le repositionnement sur le marché européen et l'élargissement de l'accès aux marchés américain, européen et turc. La stratégie des produits met l'accent sur la différenciation des marchés et sur la promotion de l'esprit de la mode et du design. La stratégie des services consiste à réduire les délais et, partant, à maximiser les avantages liés à la proximité géographique, à diversifier les offres de produits finaux au niveau international, à développer des plates-formes d'exportation et de livraison, et à promouvoir des stratégies commerciales fondées sur les réseaux d'entreprises. La stratégie industrielle se fonde sur un recours accru aux cocontractants et un renforcement des échanges, une intégration ciblée, des créneaux d'exploitation compétitifs et l'adhésion aux normes sociales. Le plan d'action repose sur une large participation du gouvernement, des employeurs et des syndicats. Le gouvernement a adopté un nouveau Code du travail, conclu un accord avec les employeurs du secteur en vue d'encourager la planification stratégique, favorisé l'intégration en amont et encouragé la restructuration des entreprises basée sur la compétitivité et la création de richesses. Les organisations de travailleurs, pour leur part, ont adopté un plan consensuel visant à remédier aux lacunes sociales dans le secteur, intégré les dimensions sociales et économiques, participé à la création d'un comité mixte sur le dialogue social et ont davantage réfléchi à la question de la résolution des conflits. Quant à l'AMITH, elle a adopté une charte des valeurs et créé un label de garantie en vue de promouvoir les valeurs et les normes éthiques dans la planification commerciale, environnementale et sociale, et d'accroître la prise de conscience des entreprises au sujet des questions sociales. L'adhésion aux normes sociales sert différents objectifs: outil marketing externe; facteur de compétitivité; force de négociation avec différents partenaires; instrument de promotion de la transparence et des bonnes pratiques des entreprises. En conclusion, la mise en place du programme pilote sur le travail décent au Maroc a été à la fois consensuelle et intégrée (dimensions économiques et sociales). Si ce programme est encore tributaire du soutien de l'OIT, il est désormais entré dans une nouvelle phase opérationnelle, et ce grâce au soutien financier de l'Espagne.
75. M^{me} Harvey a rappelé les antécédents du projet des Better Factories, qui est fondé sur l'accord commercial conclu en 1999 entre les Etats-Unis et le Cambodge et sur les contingents supplémentaires concernant les produits fabriqués conformément aux normes du travail. Dès lors que la suppression des AMF a rendu cet avantage superflu, le projet s'est recentré sur la responsabilité sociale des entreprises. Avec le ferme appui du gouvernement, du secteur, des acheteurs et des syndicats, le Cambodge a créé un segment de marché qui repose sur le respect des normes du travail, ainsi que sur les prix et la rapidité de la livraison. Surveillance, suggestions d'amélioration et renforcement des capacités constituent l'ensemble des mesures correctives prévues dans le projet. Dialogue social et équité entre les sexes s'intègrent pleinement dans le suivi, le développement de ressources à l'usage des partenaires, la formation et le renforcement des capacités. La

surveillance repose sur les réglementations obligatoires pour toutes les entreprises, l'engagement du personnel à l'échelon national, la volonté d'intégrer les normes fondamentales du travail dans la législation nationale, l'indépendance, la crédibilité et la transparence, ainsi que sur un mécanisme d'appréciations. Mais le projet ne remplace pas le rôle des services publics d'inspection du travail. La formation, qui vise différents degrés et groupes, est modulaire. Elle se concentre sur des questions exclusives, cherche tout particulièrement à atteindre de nouveaux travailleurs dans des domaines, tels que le règlement des litiges, et relève des syndicats et des cadres. Avant la transmission finale, le projet sera soumis à un suivi pour s'assurer que les structures de gouvernance sont durablement équilibrées. Finalement, la pleine adhésion du Cambodge est envisagée dans le cadre d'un accord tripartite. Elle se fonde sur le financement commun du suivi, y compris de la part des syndicats, le soutien de la Banque mondiale, une évolution vers la formation fondée sur la récupération des coûts, et sur un moindre chevauchement des activités de surveillance. Un système de gestion de l'information a été conçu dans toutes les langues appropriées aux fins d'atteindre tous les acteurs. L'emploi dans le secteur a régulièrement progressé. Tripartisme et dialogue social, avantages connexes et appui gouvernemental sont autant de facteurs qui ont favorisé la réussite du projet. Ce dernier a montré les avantages que représentent le recentrage de l'égalité entre les sexes dans la pratique, la réduction des doubles emplois, le suivi indépendant et fiable, la transparence et l'adhésion à un système d'améliorations et de mesures correctives. Eviter de surestimer les bons résultats, améliorer le suivi qui cesse aux portes de l'usine, réduire la corruption, s'attacher davantage à la bonne gouvernance et au respect du droit, manifester plus de tolérance et de respect envers les parties opposées et respecter la liberté d'expression et la presse comptent parmi les difficultés à surmonter. Les progrès à ce jour montrent que le respect des normes du travail non seulement améliore les perspectives commerciales, mais débouche automatiquement sur de bonnes pratiques de gestion.

76. M. Nupen a présenté un projet consistant à renforcer la compétitivité des entreprises dans le secteur des textiles et de l'habillement en Afrique du Sud. Nonobstant, les textiles et l'habillement subissent depuis trois ans de grandes pertes, dues essentiellement à la levée des contingents, à la fermeté de la monnaie locale, au dumping illégal et au manque de compétitivité. Etant donné les circonstances locales, le projet entend mettre au point une stratégie entièrement nouvelle qui favorise un cadre macroéconomique et industriel souple, reconnaît la nécessité de recentrer les marchés et les produits, déceler les tendances dans les fermetures d'usines et renforcer la compétitivité. Ce projet est mis en œuvre dans deux communes rurales marquées par des taux élevés de chômage et de VIH/SIDA, et où le secteur des textiles et de l'habillement est le principal employeur. Une forte main-d'œuvre féminine caractérise les entreprises. Y participent les petites et moyennes entreprises qui représentent une palette de fabriques de vêtements et textiles, orientées vers l'exportation, respectueuses de la législation du travail et syndiquées. Dans chaque cas, un comité directeur tripartite, comptant de multiples parties prenantes, a été établi pour suivre l'exécution du projet et promouvoir l'échange d'informations. La formation est le premier élément du projet: un institut, créé à cet effet, est chargé d'enseigner les meilleures pratiques, en s'attachant en particulier à la formation professionnelle, qui porte sur le travail en équipe, l'évaluation des graphiques de rendement, la bonne gestion, la qualité, le règlement des problèmes et les relations professionnelles. Les meilleures pratiques sont ensuite appliquées sur le lieu de travail, assorties des conseils et de la formation requis et avec l'appui d'équipes dûment formées. Par ailleurs, des programmes visant à améliorer les bénéfices ont été définis et mis en place. En l'espace d'une année, les méthodes de fonctionnement et la qualité des produits ont été améliorées, les taux d'absentéisme et de fautes disciplinaires réduits et des économies substantielles enregistrées grâce aux programmes d'amélioration des bénéfices. En outre, le projet a permis de notablement démocratiser les lieux de travail: les décisions émanent du dialogue et de l'évolution dans la gestion d'entreprise, s'ensuit une responsabilisation des travailleurs. Il s'est soldé par la création d'un instrument d'évaluation de l'équipe dirigeante et d'un manuel exhaustif sur les ressources humaines propre au secteur des textiles et de l'habillement. Devant le succès

remporté par le projet, les autorités locales ont créé un centre d'activités qui assure un soutien permanent.

77. Un membre travailleur des Etats-Unis a souligné que le Cambodge est un bon exemple de lien entre l'accès au marché et les droits. Toutefois, ce lien disparu, les droits de l'homme régressent. Il n'apparaît donc pas clairement si l'exemple du Cambodge est durable. Dans tout accord commercial bilatéral, l'accès au marché doit être rattaché au respect de la législation du travail: tel est l'enseignement qui en découle.
78. Selon le porte-parole du groupe des employeurs, les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour créer des conditions commerciales attrayantes. Dans les pays exportateurs, il leur incombe d'appliquer et de faire respecter la législation sociale. Les employeurs peuvent y contribuer en appliquant le principe de la responsabilité sociale des entreprises, mais la responsabilité suprême revient aux gouvernements. Ceux-ci doivent également veiller à la mise en place de réseaux efficaces de transports et communications, à la simplification des formalités douanières, au respect et à l'application des droits de propriété intellectuelle et à la lutte contre la corruption. Dans les pays importateurs, il appartient aux gouvernements de s'assurer que tous les pays se conforment aux réglementations de l'OMC et les font respecter. L'égalité ne peut être garantie que si, dans tous les pays, toutes les entreprises, y compris celles du secteur informel, se soumettent aux mêmes règles. Vu l'importance de l'accès au marché pour les pays en développement, les pays développés, dans le cadre de l'OMC, doivent accorder à cette question la priorité. En concevant des projets de développement, les gouvernements doivent être conscients de la nécessité de diversifier les économies pour éviter de trop dépendre d'un seul secteur. Les réalités économiques sont telles qu'il y aura toujours des pertes d'emploi: l'augmentation régulière de l'emploi dans le monde est utopique. Il incombe par conséquent aux gouvernements d'assurer la formation et l'orientation professionnelles des travailleurs concernés.
79. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a fait valoir que l'OIT devrait montrer plus nettement le lien entre travail décent et bénéfices en découlant; les notions abstraites ne suffisent pas. L'Organisation doit partir du principe que ce qui est bon pour les travailleurs se traduit par des bénéfices tangibles qui apparaîtront au bilan des entreprises. L'orateur a encouragé à poursuivre les projets en Afrique du Sud, au Cambodge et au Maroc aux fins de continuer à en partager les données d'expérience.
80. Le représentant du gouvernement de la Roumanie, soulignant les résultats très satisfaisants de la participation de son pays au Programme d'action de l'OIT pour améliorer la compétitivité du secteur des textiles, de l'habillement et de la chaussure en promouvant le travail décent, a exhorté à poursuivre ce programme. Avec l'aide dudit programme, un groupe directeur national tripartite a été créé pour le secteur et a fixé les objectifs précis d'une stratégie nationale intégrée.
81. Le représentant du gouvernement du Mexique a estimé très utile de débattre de façon constructive de la façon dont le secteur des textiles et de l'habillement peut prospérer dans un système de compétitivité loyale et répartir équitablement les richesses entre les différents acteurs de la chaîne de production et d'approvisionnement. Cinq éléments contribuent au développement durable. Le premier comprend les entreprises de toutes tailles, les travailleurs et leurs syndicats; le deuxième, l'enseignement scolaire élémentaire, les écoles techniques et universités, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie au sein des entreprises. Les gouvernements, qui sont chargés d'assurer des politiques budgétaires et monétaires rationnelles, de faciliter effectivement les échanges commerciaux, de mettre en place un système judiciaire et un régime de propriété intellectuelle pratiques, une législation en matière de sécurité, santé et travail et des services d'inspection y relatifs, ainsi que de garantir la compétitivité, l'esprit d'entreprise et le travail décent, constituent le troisième élément. Le quatrième est le respect des valeurs, des droits de l'homme, de

l'éthique et de la primauté du droit. Le cinquième, l'élément international, est utile pour la fixation des normes et leur application – l'OMC étant le principal acteur dans les questions d'échanges commerciaux, et l'OIT, responsable des questions d'emploi et de main-d'œuvre. La coopération internationale est indispensable pour que les travailleurs obtiennent un travail décent et en bénéficient dans des conditions d'essor économique du textile, sur la base d'un plein emploi, productif et librement choisi.

- 82.** Le représentant du gouvernement de la Chine a fait remarquer que les études de cas permettent fort utilement d'amorcer le débat sur la bonne stratégie à suivre pour faire face à la concurrence croissante dans le secteur. Il a déploré le fait que certains orateurs préconisent les mesures de sauvegarde. Etendre ces mesures constituerait un retour au protectionnisme et nuirait aux travailleurs chinois du secteur, qui depuis bien trop longtemps ne peuvent bénéficier pleinement d'une juste mondialisation dans les textiles et l'habillement. L'orateur souscrit entièrement à l'appel du groupe des employeurs à l'égalité des chances et l'équité des règles commerciales pour le secteur des textiles et de l'habillement. En fait, la Chine se félicite de la levée du système inéquitable des contingents qui a faussé les échanges commerciaux libres et équitables. Les pays en développement, tels que la Chine, ont besoin de règles commerciales justes aux fins de garantir aux entreprises d'égales possibilités de survie et de prospérité. Ces règles relèvent du mandat de l'OMC dont la compétence dans ce domaine doit être pleinement reconnue par la communauté internationale. Le consensus de Singapour, approuvé à Doha, doit être respecté. L'orateur est convenu que les gouvernements doivent offrir des conditions propices aux entreprises, prévoir des politiques appropriées en matière de crédit, d'investissement, de fiscalité et d'échanges commerciaux, mettre en place une bonne infrastructure, lutter contre la bureaucratie et la corruption et également protéger les droits de propriété intellectuelle. Le gouvernement peut collecter et diffuser des informations sur les marchés pour faciliter le commerce. Il doit par ailleurs veiller au respect des normes du travail et favoriser les entreprises. Par son expérience intérieure, la Chine fournit un exemple concret de bonne élaboration et exécution des mesures gouvernementales. Durant la période de transition depuis 1995, le gouvernement chinois s'est évertué à réorganiser le secteur des textiles et de l'habillement afin d'améliorer son efficacité, sa compétitivité et sa productivité. Dans l'objectif du développement durable, le gouvernement chinois, estimant que ce qui est bon pour les travailleurs l'est aussi pour les entreprises, s'est toujours attaché à protéger les droits des travailleurs. Législation, application des lois et harmonie des relations professionnelles sont parmi les mesures essentielles prises par le gouvernement pour protéger les droits et intérêts légitimes des travailleurs du secteur. C'est ce que traduisent le Code du travail et la ratification par la Chine de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Le gouvernement envisage désormais de ratifier la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, avec l'assistance technique du BIT. Les droits syndicaux sont protégés. Le pays compte bon nombre d'inspecteurs du travail dans le cadre du système d'exécution des lois. Ils accomplissent un travail remarquable et la comparaison, à cet égard, avec maints autres Etats Membres de l'OIT leur serait favorable. Une commission nationale tripartite sur les relations professionnelles a été établie en 2001 et des consultations ont eu lieu aux échelons national, provincial et sectoriel. Promouvoir des relations professionnelles harmonieuses, prévenir et régler les conflits du travail sont placés en tête de l'ordre du jour. Les travailleurs licenciés du secteur des textiles et de l'habillement font l'objet de mesures ad hoc, telles que redéploiements, formation à l'entrepreneuriat et programmes de microcrédit pour les aider à trouver un nouvel emploi. Des programmes de sécurité sociale et autres mesures en ce sens ont été améliorés à l'intention des travailleurs nécessiteux. A l'instar de nombreux pays en développement, la Chine doit surmonter quantité de difficultés, telles que les écarts considérables entre régions riches et pauvres et l'afflux de travailleurs migrants arrivant des régions peu développées, qui sont désormais employés dans l'industrie textile des régions côtières. Ces migrants ont davantage besoin de l'assistance du gouvernement. Ce dernier est prêt à

entamer un véritable dialogue constructif avec la communauté internationale et se félicite de son assistance pour faire progresser le travail décent.

- 83.** Un membre employeur de la France a estimé que tous les travailleurs du textile bénéficient dans son pays de conditions de travail décentes. Toutefois, dans les pays industrialisés, les entreprises du secteur se heurtent aux perspectives de pertes d'emplois inexorables, en raison d'échanges commerciaux inévitables. Ces pertes correspondent aux créations d'emplois ne respectant pas les mêmes critères de travail décent ailleurs dans le monde. Des mesures correctives s'imposent pour remédier au manque de respect des normes morales et éthiques et au dumping social. Le BIT n'ayant pas pour mandat de modifier le cadre économique, l'orateur invite les gouvernements à intervenir. Les pays développés doivent intervenir dans le cycle de Hong-kong, aux fins d'empêcher que les emplois dans le secteur des textiles et de l'habillement des pays industrialisés cessent d'offrir des conditions de travail décentes à l'avenir. Il n'y aura pas de mondialisation sociale plus juste dans une mondialisation économique injuste qui ne respecte pas les règles internationales.
- 84.** Un conseiller employeur des Etats-Unis a relevé que la fin de l'ATV suppose d'énormes changements imprévisibles à court terme en raison du recours aux mesures de sauvegarde. Il faut prévoir une action coordonnée face aux effets prévisibles qui se manifesteront en 2008 au moment où expireront les mesures de sauvegarde fondées sur l'accord d'adhésion de la Chine à l'OMC. Des mesures immédiates doivent être prises. Les pays ne sont pas tous touchés de la même façon et les risques sont de différents degrés. Certains pays sont plus éprouvés que d'autres, et ceux dont les ressources sont limitées ont besoin tout particulièrement d'une assistance technique. Les pays les moins avancés nécessitent une aide urgente pour pouvoir s'adapter; les programmes de préférences commerciales semblent offrir un moyen raisonnable d'aborder cette question. L'OIT devrait collaborer avec d'autres institutions internationales pour mobiliser le soutien. Elle devrait également rechercher d'autres moyens pour faire respecter les normes du travail. Différentes conceptions, notamment dans le domaine de la coopération technique et de l'audit, requièrent un complément d'études. La compétitivité appelle l'instauration de mesures qui vont de l'infrastructure et la protection de la propriété intellectuelle à l'amélioration des qualifications et à la primauté du droit.
- 85.** Un membre employeur du Brésil a relevé dans une étude que les «gagnants» ne peuvent se trouver que dans les pays où les gouvernements se sont attachés à renforcer la compétitivité du secteur. Les gouvernements doivent adopter des lois qui préconisent des conditions équitables et prendre des mesures pour protéger les travailleurs, le secteur et les acheteurs. Réglementations douanières et accords commerciaux sont également indispensables pour accroître les exportations.
- 86.** Répondant aux observations, M^{me} Harvey a souligné que la durabilité est le principal critère pour déterminer le succès de tout projet. La phase de transition prévue dans le projet a été décidée pour s'assurer que des intérêts personnels ne nuisent pas à la valeur du système de certification. Transparence et responsabilité sont les garanties d'une bonne gouvernance. Les techniques de l'information qui sont utilisées permettront de publier directement les résultats des audits. L'oratrice est convenue que les intérêts des acheteurs changent de cibles et que des études complémentaires sur les mécanismes du marché seraient utiles. Il ressort cependant des données expérimentales que les entreprises se soucient d'être classées selon le critère du respect des normes du travail, dès lors qu'elles estiment ces mesures favorables à leurs activités.
- 87.** M. Nupen a fait remarquer qu'il est difficile de mesurer en termes économiques certains des avantages du programme, tels que la confiance des entreprises dans leur aptitude à gagner de nouveaux marchés, la mobilité et les qualifications accrues des travailleurs. Mais

les économies accumulées par les entreprises représentant le double du coût du projet, l'analyse coûts-avantages se révèle très favorable.

Dialogue social, restructuration, formation et reconversion

Intervenants: M. William Lakin *Director-General, European Apparel and Textile Organization (EURATEX)*
M. Patrick Itschert, *General Secretary, European Trade Union Federation for Textiles, Clothing and Leather (ETUF-TCL)*
M. Kazi M. Aminul Islam, *Joint Secretary, Ministry of Labour and Employment, Bangladesh*

- 88.** La directrice du Département du dialogue social, de la législation du travail et l'administration du travail et des activités sectorielles, M^{me} Walgrave, a présenté les intervenants. Le dialogue social est le moteur du consensus et le moyen d'y parvenir; il permet de trouver un terrain d'entente aux échelons sectoriel, national, régional et international. Le débat doit non seulement contribuer à stimuler le dialogue social et s'orienter sur l'instrument en soi, mais également porter sur les questions à régler dans le secteur: restructurations, innovations, formation et reconversion. Le dialogue social permet en principe d'aborder ces questions d'une grande importance pour les principaux acteurs.
- 89.** Rappelant de précédentes déclarations, M. Lakin a fait valoir que certaines d'entre elles relatives aux politiques de l'Union européenne ont induit en erreur. Pour l'Union européenne, dont le propre secteur doit se heurter à la concurrence, la mondialisation est une voie à double sens. Ce principe oriente ses politiques, qui tiennent compte de ses intérêts. Il importe également de reconnaître que l'OMC et l'OIT sont distinctes et ont des mandats différents. Les excellentes relations entre les parties stimulent le dialogue social européen dans le secteur du textile. L'approche bipartite et un mandat précis permettent d'entamer un débat ciblé sur les questions propres au secteur. Des travaux portent sur les questions commerciales et la participation à un groupe de haut niveau assure qu'il est tenu compte des besoins du secteur en matière d'éducation, de formation et d'emploi. Des questions, telles que l'Observatoire européen de la formation et de l'emploi, centre de diffusion de l'information dont l'objet est d'améliorer la notoriété du secteur et les normes communes de qualifications pour faciliter la mobilité, ont fait l'objet du dialogue social européen. Dans la mesure où il s'agit des importantes adaptations structurelles intervenues depuis 1994, le dialogue social a prouvé sa valeur. Des regroupements ont eu lieu dans le secteur devenu désormais plus souple, plus dynamique et mieux adapté: résultat qui n'aurait pu être atteint sans un dialogue social à l'échelle européenne. En conséquence, le secteur en Europe se trouve au seuil d'une avancée technologique majeure qui renforcera sa compétitivité. La Commission européenne et ses membres doivent toutefois donner les signes manifestes d'un appui nécessaire pour maintenir le statu quo. L'orateur a déploré le fait que les pays en développement aient dirigé tous leurs efforts vers les deux plus grands marchés. Ces limites stratégiques incitent à l'excès de dépendance et devraient être déjouées par un accroissement des marchés intérieurs. Il faudrait s'attacher davantage aux échanges Sud-Sud pour éviter des fixations de prix inéquitables, le non-respect des normes du travail et des pertes d'emplois.
- 90.** M. Itschert a expliqué que le dialogue social sectoriel en Europe a commencé à l'initiative de l'Union européenne en 1991. Le secteur de la mode est depuis longtemps le seul à avoir institutionnalisé le dialogue social à l'échelon européen. Malgré des avantages tangibles, cette hésitation peut découler de la grande difficulté à réunir tous les acteurs dans la multitude d'Etats membres. L'avenir du secteur étant en jeu, cette structure promet d'offrir une bonne base pour concevoir les adaptations nécessaires dans un climat de consensus. La

suppression du système des contingents a fait l'objet de consultations, et des tribunes ont été organisées dans les pays candidats pour aborder les problèmes liés à l'élargissement de l'Union européenne. Le premier accord-cadre signé en 1997 est un résultat notable du dialogue social européen. Il contribue à veiller à ce que les transferts ne s'accompagnent pas d'une exploitation des travailleurs. Il a fixé les tendances et atteste que les partenaires sociaux européens sont prêts à assumer leurs responsabilités en matière de mondialisation. Le groupe de haut niveau a réussi à créer un fonds d'adaptation pour permettre de trouver d'autres emplois et défini les bonnes pratiques (par exemple, reconversion en vue de transferts inévitables). Le secteur des textiles et de l'habillement ayant été très atteint par l'évolution de l'offre et de la demande, les observatoires nationaux communs en Belgique, en France et au Royaume-Uni se sont révélés fort utiles. Les fonds qui permettent la formation et la reconversion, l'élaboration de normes en matière de mobilité et la mise en place de centres d'information pour créer des matériels didactiques modernes sont autant de résultats tangibles.

91. M. Islam (Bangladesh) a souligné l'importance du secteur des textiles et de l'habillement au Bangladesh. La mondialisation a des répercussions négatives sur bon nombre de pays et déstabilise le secteur des textiles et de l'habillement. Au cours des dix derniers mois, le Bangladesh a été affecté par de graves pertes d'emplois car son économie repose essentiellement sur ses exportations de textiles et de vêtements. Depuis la suppression des contingents, l'incertitude et l'instabilité prévalent dans le secteur. Pour tenter de faire face aux problèmes qui en découlent, des mesures doivent être prises aux plans national et international. A l'échelon national, les syndicats jouent un rôle important pour aider à surmonter les difficultés. Dans ce contexte, la dimension sociale est plus importante que jamais. L'intervenant invite les pays à se conformer aux normes internationales du travail. Avec le concours de l'OIT, le Bangladesh s'efforce de mieux respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT, y compris dans ses ZFE. Au niveau international, il convient de créer des conditions égales pour tous afin de favoriser la concurrence équitable, ce qui ne signifie toutefois pas que les mêmes règles doivent s'appliquer à des situations différentes. En effet, une mondialisation juste nécessite des règles qui tiennent compte des spécificités des pays. Le gouvernement du Bangladesh a constaté que tous les effets de la suppression des contingents ne s'étaient pas encore fait sentir dans le pays, et il a donc encore renforcé le dialogue social national. Il existe un avantage évident à ne pas réduire les travailleurs à de simples salariés étant donné qu'en participant à la construction de l'avenir du secteur, ils montrent la place importante qu'ils occupent en tant que principales parties prenantes. Les efforts consentis en faveur de l'abolition du travail des enfants prouvent à quel point le dialogue social peut se révéler utile. Afin de promouvoir encore davantage le travail décent, il convient de tenir compte du contexte spécifique de chaque pays ainsi que d'autres questions liées au développement, comme la lutte contre la pauvreté. La restructuration se solde parfois par des pertes d'emplois, de sorte que les pays doivent trouver des solutions aux problèmes des travailleurs concernés. Les programmes de recyclage des travailleurs du Bangladesh et les projets de microfinancement offrent les meilleurs exemples d'adaptation au changement. En ce qui concerne la RSE, les importations sur le marché américain laissent supposer que les aspirations concernant la RSE ne se sont pas traduites dans les faits par des décisions relatives à l'approvisionnement. C'est pourquoi la RSE devrait prendre davantage en considération la situation des travailleurs. Au moment de faire des choix concernant ses actions futures, l'OIT devrait s'attacher à trois points: poursuivre l'analyse des effets à court, à moyen et à long terme du démantèlement de l'AMF; faciliter le financement d'un soutien technique visant à aider le secteur des textiles et de l'habillement à mieux se conformer aux normes internationales du travail; et continuer à promouvoir l'Agenda pour le travail décent en étendant sa collaboration à d'autres organisations internationales, telles que l'OMC, afin de traiter les problèmes d'emploi dans le secteur des textiles et de l'habillement.

92. Le porte-parole du groupe des employeurs a confirmé l'importance du dialogue social sectoriel en précisant qu'il ne doit pas se limiter aux aspects sociaux. Les analyses

économiques devraient être prises en considération puisque c'est sur elles que se fondent les stratégies commerciales. C'est à cette seule condition que les questions liées au commerce et aux entreprises pourront être pleinement comprises. L'intervenant est convenu que chaque pays doit se conformer aux normes du travail en soulignant que c'est à l'OIT d'en assumer la charge.

93. Un membre travailleur des Etats-Unis s'est associé aux propos des intervenants dans les groupes de discussion pour déclarer que le dialogue social favorise les propositions constructives et le respect mutuel. Or, pour ce faire, il doit aller de pair avec la liberté syndicale. Aucun dialogue ne saurait être établi si les deux parties prenantes ne sont pas sur un pied d'égalité. La liberté syndicale est donc une condition préalable au dialogue social. A cet égard, les maigres salaires versés aux travailleurs chinois traduisent l'absence de liberté syndicale. Des salaires maintenus artificiellement à un niveau aussi bas créent des disparités dans l'industrie, et des mesures doivent être prises pour offrir des chances égales à tous. Il est inacceptable que certains pays tirent profit de l'exploitation des travailleurs en ignorant leurs droits fondamentaux.
94. Un représentant du gouvernement de Maurice a fait état de la situation de son pays suite au démantèlement de l'AMF. Il a souligné l'importance économique du secteur des textiles et de l'habillement dans son pays, qui est concentré essentiellement dans les ZFE. Depuis janvier 2005, Maurice a vu chuter ses exportations et se heurte désormais à un taux de chômage fort élevé ainsi qu'à l'évasion des capitaux. Afin de minimiser l'impact de ces problèmes, les entreprises devraient accorder au gouvernement un délai d'adaptation avant d'opter pour la délocalisation. Le FMI et la Banque mondiale devraient aider à améliorer la compétitivité du secteur des textiles et de l'habillement.
95. Un observateur de la Commission européenne a fait part des récents efforts et de l'engagement de l'Union européenne en faveur du renforcement d'un dialogue social, bilatéral et autonome, à l'échelon tant communautaire que national, y compris dans les nouveaux Etats membres et les pays candidats. La commission a récemment abordé la question d'anticipation et de gestion du changement, en favorisant une démarche qui privilégie l'interaction des politiques de l'Union européenne et un engagement accru des partenaires sociaux. Les fonds structurels de l'Union européenne jouent déjà un rôle majeur pour financer les mesures d'accompagnement des mécanismes de restructuration; un fonds de la mondialisation, tel qu'envisagé, contribuerait à soutenir les travaux en cours relatifs aux stratégies de gestion du changement. En outre, la commission a établi un forum de haut niveau sur les processus de restructuration, où les institutions de l'Union européenne, les Etats membres, les administrations régionales et locales, les partenaires sociaux peuvent examiner et échanger les meilleures pratiques et stratégies en matière d'anticipation et de gestion du changement.
96. M. Itschert a souligné que la mondialisation peut être mieux acceptée si elle est convenablement maîtrisée. Le respect des normes internationales du travail est un minimum absolu, mais les pays ne doivent pas s'en tenir là. L'orateur s'est associé aux propos des membres du groupe des travailleurs concernant la liberté d'association. En réponse à une déclaration précédente concernant la RSE, il a insisté pour que les entreprises désireuses de transférer le lieu de leur implantation agissent de manière responsable.
97. La représentante du gouvernement de la Chine s'est demandée s'il existe un lien entre les salaires et la liberté syndicale. Les salaires sont déterminés par de nombreux facteurs et varient en fonction de la situation de chaque pays.
98. Le représentant du gouvernement du Brésil a indiqué que, dans son pays, le secteur des textiles et de l'habillement a bien résisté à la suppression des contingents, même si certaines difficultés persistent et qu'il est encore trop tôt pour procéder à une évaluation

définitive. Pour faire face aux problèmes, le gouvernement avait mis en œuvre, avant janvier 2005 déjà, des mesures relatives à la compétitivité visant à réorganiser le marché et à promouvoir le travail décent, en collaboration avec l'Union des travailleurs du Brésil. Grâce à l'augmentation de la productivité et aux programmes d'investissement concernant l'acquisition de technologie et la formation des ressources humaines, le secteur des textiles et de l'habillement connaît actuellement une période de renouveau et de croissance. Le programme stratégique pour la chaîne de textile et d'habillement, en particulier, produit de bons résultats. Il apparaît dans une campagne moderne de diffusion au plan international des produits brésiliens et offre un exemple édifiant des progrès technologiques, du respect de l'environnement et de la responsabilité sociale du secteur industriel brésilien. Un forum sur la compétitivité a tenu plusieurs réunions qui, loin de s'en tenir aux problèmes généraux, ont offert la possibilité de débattre de questions relatives à la suppression des contingents.

Examen du résumé du président

99. Les participants ont pris connaissance du projet de résumé du président (TMTC-PMFA/2005/5). Ce dernier a annoncé plusieurs changements sur lesquels se sont entendus les présidents des trois groupes lors de consultations informelles.
100. Le porte-parole du groupe des travailleurs a indiqué qu'au cours de ces consultations il avait été convenu de modifier la dernière phrase du paragraphe 7 pour la lire comme suit: «La concurrence internationale accrue, en particulier celle relative à des marchandises fabriquées dans des conditions d'exploitation, a provoqué une réduction des prix des textiles et de l'habillement, affaiblissant encore la compétitivité des pays développés.», et de déplacer la phrase ainsi obtenue à la suite de la première phrase du paragraphe 29 du projet de résumé. Le président a confirmé l'exactitude de ces propos.
101. Le secrétaire du groupe des employeurs n'a pas rappelé qu'il y avait eu un accord pour ajouter la mention aux «conditions d'exploitation» au paragraphe 7. Au paragraphe 8, «appropriées» devrait être supprimé compte tenu que les mesures prises peuvent être appropriées ou non. Le groupe des employeurs a émis des réserves au sujet du paragraphe 28, dont il a estimé qu'il ne reflétait pas le consensus atteint par les participants. Les mots «devrait servir à» devraient donc être supprimés. Au paragraphe 20, le membre de phrase «d'autres ne partageaient toutefois pas ces vues» devrait être ajouté à la fin de la dernière phrase. Au paragraphe 30, sous-paragraphe iv), la dernière phrase devrait être modifiée pour se lire comme suit: «Les débats seraient fondés sur les dispositions de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.»
102. Un membre travailleur des Etats-Unis a, au nom du groupe des travailleurs, jugé la suppression d'«appropriées» au paragraphe 8 acceptable, mais il a rejeté les autres propositions.
103. Le secrétaire du groupe des employeurs a espéré que le résumé du président reflète le consensus atteint par les participants lors des débats. Dans le cas contraire, le groupe des employeurs n'insisterait pas davantage, tout en déplorant cette éventualité.
104. Un membre travailleur des Etats-Unis a rappelé aux participants que la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale repose sur un accord tripartite et que sa promotion relève du mandat de l'OIT. Il est donc surprenant de chercher à en limiter la portée. Cette déclaration regroupe toutes les questions méritant d'être traitées dans le secteur des textiles et de l'habillement. L'intervenant n'a donc pas jugé nécessaire de modifier le texte.

-
- 105.** Le président a suggéré que l'intention du groupe des employeurs était peut-être de donner au paragraphe en question une portée plus large que celle de la déclaration, ce qui pourrait se révéler utile dès lors que d'autres documents traitent de cette même question.
- 106.** Le secrétaire du groupe des employeurs a confirmé ces propos. L'intention de son groupe n'était pas de porter atteinte à la déclaration. Toutefois, en cas d'opposition ferme, le groupe des employeurs serait disposé à retirer sa proposition, tout en maintenant sa réserve à l'égard du paragraphe 28, réserve qui pourrait être levée si la phrase se lisait désormais comme suit: «Certains estiment que l'OIT devrait promouvoir ... faire des recommandations visant à promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement, or d'autres ne partagent pas cette opinion.»
- 107.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh a indiqué qu'au paragraphe 17 le mot «assouplissement» devrait être remplacé par «flexibilité». Dans la seconde phrase du paragraphe 18, le membre de phrase «y compris l'exonération des droits de douane pour les PMA, la suppression des barrières douanières, l'adoption de lois commerciales aux Etats-Unis, et apporter des éventuelles modifications aux programmes AGOA» devrait être ajouté après «un accès au marché élargi».
- 108.** Le représentant du gouvernement du Pérou n'a pas approuvé la seconde phrase du paragraphe 18, qui devrait être modifiée pour refléter le désaccord de certains participants à cet égard.
- 109.** La représentante du gouvernement de la Chine a signalé que la dernière phrase du paragraphe 1 est confuse. En effet, la transition vers la libéralisation a commencé le 1^{er} janvier 1995 pour s'achever le 1^{er} janvier 2005, et la phrase indique que la transition n'en est qu'à ses débuts. Il serait plus exact d'employer les termes «processus d'ajustement» à la place de «transition». De même, au paragraphe 3, «période de transition» devrait être remplacé par «processus d'ajustement». La dernière phrase du paragraphe 3 devrait être supprimée car il existe d'autres mesures que les clauses de sauvegarde propres aux textiles susceptibles d'avoir une incidence sur le secteur des textiles et de l'habillement. Au paragraphe 12, l'adjectif «intermédiaires» devrait être supprimé dès lors que ces mesures sont appliquées dans l'intérêt des industries nationales et non des pays exportateurs.
- 110.** Le représentant du gouvernement de la Turquie a jugé délicate la question de l'assouplissement des règles d'origine; en conséquence, il a proposé de supprimer ce terme de la seconde phrase du paragraphe 17.
- 111.** Le président a remercié les participants pour leurs commentaires et indiqué qu'ils figureraient dans le rapport sur la discussion. Il a déclaré que les participants avaient dûment pris note de son résumé.
- 112.** La secrétaire générale a noté que 127 participants venus de 36 pays ont assisté à la réunion. Elle a remercié les participants, les intervenants et le président de leurs contributions. La réunion est source d'un enrichissement qui assurera au BIT une solide orientation pour ses travaux futurs.
- 113.** Le président remercie les participants, les intervenants et le BIT de leurs travaux et échanges de vues. Malgré certaines divergences, la réunion a réussi à parvenir au consensus. Le président déclare close la réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement dans un environnement «post-AMF».
- 114.** Un membre employeur de la France, s'exprimant au nom de son groupe, a exprimé sa satisfaction pour la qualité des travaux accomplis. Il se félicite également de l'esprit de

consensus qui s'est manifesté, malgré certaines divergences d'opinions. Le groupe des employeurs continuera de suivre attentivement les questions examinées durant la réunion et espère que le BIT pourra organiser une réunion complémentaire à une date appropriée.

- 115.** Un membre travailleur des Etats-Unis, s'exprimant au nom de son groupe, a relevé de nombreux points d'harmonie entre les mandants directement associés au secteur des textiles et de l'habillement. Lorsque des intérêts extérieurs interviennent dans les réunions sectorielles, il devient bien plus difficile de parvenir à un accord. Les réunions tripartites devraient par conséquent ne pas être l'objet de restrictions extérieures qui les empêcheraient de présenter des propositions jugées nécessaires. Ce fut malheureusement quelque peu le cas à la présente réunion, qui n'en demeure pas moins fructueuse. Des réunions complémentaires seront assurément nécessaires.
- 116.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh, s'exprimant au nom de son groupe, a remercié les participants de leurs travaux, espérant que les efforts se poursuivront à l'avenir dans l'esprit du tripartisme.
- 117.** La représentante du gouvernement de la Chine s'est félicitée d'avoir eu l'occasion de participer à une réunion du BIT. Rappelant aux participants que le régime des contingents est en place depuis quarante-cinq ans, elle a ajouté que sa suppression offre les conditions nécessaires à des politiques commerciales non discriminatoires. Il importe de s'en souvenir quand il s'agira de formuler des pratiques cohérentes à l'OMC.

Genève, le 26 octobre 2005.

M. J.-J. Elmiger,
Président.

Résumé du président

Introduction

1. Le secteur des textiles et de l'habillement a traditionnellement joué un rôle important dans l'industrialisation et le développement économique et social de nombreux pays. Ce secteur demeure important en matière d'emploi, de production manufacturière et d'exportations dans bon nombre de pays en développement et de pays les moins avancés (PMA), mais sa relative importance s'est affaiblie dans les principaux pays développés. Depuis janvier 2005 et la suppression des contingents, le secteur subit une révolution radicale qui suscite autant de craintes que de paris stimulants et de possibilités. C'est en vertu de ces nouvelles règles du jeu que le Conseil d'administration a décidé de convoquer la présente réunion. Le cadre du rapport et de la réunion se situe entre la fin de l'ATV et le début de la transition vers la libéralisation du commerce des textiles et de l'habillement.
2. L'objet de la réunion est d'orienter les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs sur la façon de partager les stratégies, les enseignements et les données d'expérience d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement; de s'adapter au mieux aux changements et de favoriser une mondialisation juste pour le secteur des textiles et de l'habillement dans cette période «post-AMF». La réunion vise également à faire ressortir le rôle du BIT dans les activités complémentaires retenues.
3. Les interventions ont été, sans exception, réfléchies et instructives. Elles ont en outre suscité un débat animé et enrichissant. Trois principaux points ressortent de ce débat: premièrement, le secteur des textiles et de l'habillement traverse une crise en de nombreuses parties du monde; beaucoup en pâtissent et, partant, l'avenir demeure incertain. L'évaluation préliminaire des répercussions n'est autre que préliminaire. Deuxièmement, les pays et les entreprises qui se sont préparés aux changements et ont conçu des stratégies pour rester compétitifs ont obtenu de meilleurs résultats que les autres. Il est apparu clairement sur tous les fronts que les liens entre, d'une part, respect des droits des travailleurs, dialogue social et relations professionnelles et, de l'autre, compétitivité et productivité sont constructifs et se renforcent mutuellement. Troisièmement, et voilà probablement le point essentiel, en raison du possible recours aux clauses de sauvegarde propres aux textiles, nous nous trouvons dans une période de transition.
4. Nous avons donc une petite – mais non négligeable – perspective de mise au point et en œuvre de stratégies durables établies en collaboration. Ces stratégies devraient améliorer les normes de productivité, de qualité et de travail, tout en encourageant une mondialisation équitable, grâce à la collaboration tripartite aux échelons mondial, régional, national et à celui des entreprises. Toutefois, le tripartisme dépend du respect et de l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT. Il importera également de coopérer avec les acheteurs, les représentants des pays importateurs, les institutions internationales et des organisations de la société civile.
5. Vous avez demandé à l'OIT de mener les efforts tendant à promouvoir la cohérence dans les politiques à l'échelle internationale en vue d'une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement, ainsi qu'à fournir autant que possible une assistance concrète. Vous avez également demandé à l'OIT de collaborer davantage avec d'autres organisations.
6. Le présent résumé du président exprime un certain nombre de questions prioritaires qui ont fait l'unanimité. Il aborde, tour à tour, les différents groupes, en examinant les défis à relever, leurs rôles dans cette tâche et les partenariats avec l'OIT.

I. Pays développés

Défis à relever

7. L'emploi dans le secteur des textiles et de l'habillement régresse depuis vingt ans. La baisse s'est accélérée après la suppression des contingents. Certaines régions et PME sont tout particulièrement vulnérables. La main-d'œuvre du secteur comprend une grande majorité de travailleuses dont, souvent, les qualifications sont faibles. Ces éléments rendent d'autant plus difficile la restructuration.
8. Aussi, les principaux pays importateurs ont-ils pris des mesures, notamment par la voie de clauses de sauvegarde ou d'accords bilatéraux, pour éviter de déstabiliser les marchés et mieux réguler la croissance de leurs importations de textiles et vêtements. Des partenariats régionaux ont été établis et un accès préférentiel accordé aux pays en développement et aux PMA, particulièrement touchés par la suppression des contingents. Au plan intérieur, des entreprises, dans les pays importateurs, privilégient les méthodes de production novatrices, la recherche et le développement et elles améliorent la formation des ressources humaines pour maintenir leur compétitivité à l'échelle internationale et développer leurs exportations.

Partenariats avec l'OIT

9. Pays développés et institutions, telles que la Commission européenne, ont une longue expérience de coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs qui permet d'entamer le dialogue social, lequel, avec la pleine participation de tous les acteurs concernés, peut faciliter la restructuration. De concert avec l'OIT, ils devraient échanger leurs données d'expérience et leurs compétences aux fins de promouvoir le dialogue social dans les principaux pays producteurs de textiles et vêtements. Toutefois, qui dit dialogue social dit liberté d'association.
10. Les employeurs des pays développés sont désireux de relever les défis du nouveau régime commercial appliqué aux textiles et à l'habillement, sous réserve que les partenaires commerciaux respectent systématiquement les règles de l'OMC. De plus, les gouvernements devraient appliquer la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), et l'Organisation devrait continuer à promouvoir le plein respect de cette Déclaration essentielle.
11. Les travailleurs sont également désireux de relever ces défis à la condition que les règles de l'OMC soient équitables et permettent aux pays de préserver leur secteur des textiles et de l'habillement.
12. Les pays développés devraient soutenir des mesures d'incitation au respect des normes internationales du travail et, conjointement avec le BIT, fournir une assistance technique aux pays en développement, dans un cadre pluripartite, pour faciliter l'exécution des programmes de réaffectation de main-d'œuvre socialement responsables.

II. Pays en développement

Défis à relever

13. Les résultats préliminaires des effets de la fin de l'ATV sont mitigés et doivent être estimés avec prudence. Les mesures intermédiaires de réglementation adoptées par les principaux

pays importateurs ont constitué un répit salutaire. Il faut saisir cette occasion pour permettre aux pays tant importateurs qu'exportateurs d'atténuer les adaptations requises.

Le rôle des gouvernements

14. Les gouvernements ont un rôle important à jouer pour gérer une meilleure intégration dans l'économie mondiale après la suppression des contingents et s'assurer que les objectifs économiques et sociaux sont atteints. Ce rôle consiste notamment à corriger les faiblesses du marché et les effets externes défavorables. Permettre d'agir à pied d'égalité est essentiel pour accroître l'avantage comparatif des pays comme des entreprises. Des politiques de restructuration et de réorientation concrètes et socialement responsables, une protection sociale et des filets de sécurité satisfaisants, l'application des normes fondamentales du travail, une législation du travail contraignante et la création de conditions propices à un dialogue social constructif sont parmi les moyens nécessaires.
15. Il faut garantir un cadre approprié, en particulier aux PME, pour que les entreprises puissent pleinement exploiter leur compétitivité. Des politiques et programmes seront nécessaires pour les entreprises les plus vulnérables, ainsi que pour renforcer les liens de production entre les secteurs structurés et informels des textiles et de l'habillement, conséquence de l'inévitable concentration des commandes à l'échelle internationale auprès de fournisseurs peu nombreux. Élément important, les gouvernements devraient fournir une infrastructure appropriée, faciliter les formalités douanières, lutter contre la corruption et protéger les droits de propriété intellectuelle. La fermeture d'entreprises devrait être surveillée pour en garantir la légalité, notamment en ce qui concerne les indemnités de licenciement et le versement des pensions et des prestations de sécurité sociale.

Partenariats avec l'OIT

16. Pour maintenir la viabilité des entreprises des pays en développement, qui dépendent largement des exportations de textiles et de vêtements, il faut mettre au point et en œuvre des stratégies intégrées qui associent la recherche d'une meilleure compétitivité et la promotion du travail décent. À partir des exemples concrets de bonnes pratiques, on pourrait créer, dans les principaux pays en développement exportateurs, des organes tripartites nationaux qui seraient chargés de veiller aux aspects sociaux et économiques «post-AMF». L'OIT pourrait contribuer à élaborer ce type d'initiatives.
17. Une attention particulière devrait être accordée à la ratification et l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT, à la promotion du dialogue social et à la mise en valeur des ressources humaines, y compris aux politiques de formation et reconversion. À ce dernier égard, l'OIT devrait aider les gouvernements, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs, à s'adapter promptement aux changements dans leur secteur. Il importe de tenir compte de la sexospécificité, étant donné le grand nombre de travailleuses dont le salaire représente la part essentielle du revenu familial.

III. Pays les moins avancés

Défis à relever

18. Les PMA dont le niveau de l'emploi et les revenus d'exportation sont particulièrement tributaires du secteur des textiles et de l'habillement sont ceux qui seront les plus touchés par la suppression des contingents. Des mesures appropriées, y compris une assistance technique et un soutien en faveur du renforcement des capacités, un accès au marché élargi et l'assouplissement des règles d'origine, doivent être prises de toute urgence en vue

d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial, de protéger les travailleurs concernés et d'élaborer des stratégies de restructuration en faveur de la responsabilité sociale des entreprises.

Collaboration internationale et soutien de l'OIT

19. Le document élaboré par le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce concernant les «Possibilités offertes aux pays les moins avancés d'améliorer leur compétitivité dans le secteur des textiles et des vêtements» soulève des questions qui méritent d'être examinées avec intérêt. Des mesures bilatérales et multilatérales appropriées visant à garantir aux pays vulnérables un accès au marché élargi devraient être examinées afin d'éviter une désorganisation complète du marché des textiles et de l'habillement et de prévenir les répercussions qu'une telle désorganisation pourrait avoir au plan social sur ces pays.
20. L'OIT devrait aider ces pays à se conformer aux normes internationales du travail aux fins de répondre aux objectifs de développement durable et de lutte équitable contre la pauvreté. Lorsque des mesures radicales de restructuration et de redéploiement s'imposent, tous les efforts devraient être consentis, y compris de la part de l'OIT, pour garantir la protection des travailleurs concernés grâce à la fourniture de filets de sécurité sociale appropriés.
21. La protection des travailleurs suppose également que des emplois de qualité soient offerts à tous. Dans un environnement «post-AMF», les PMA doivent mettre en place des programmes de formation et de recyclage en vue d'améliorer les compétences et l'employabilité de leurs travailleurs dans le secteur des textiles et de l'habillement comme dans d'autres secteurs. L'OIT devrait s'engager activement dans ce processus d'apprentissage tout au long de la vie en tant qu'instrument de promotion du travail décent.

IV. Créer une chaîne d'approvisionnement stratégique

Défis à relever

22. Les participants ont admis la nécessité de promouvoir une chaîne d'approvisionnement socialement responsable par le biais de partenariats propres à créer un équilibre entre les intérêts sociaux et commerciaux durant la période de transition. Pour ce faire, il convient de renforcer les activités concernant les liens existant entre compétitivité, emploi et conditions de travail, et d'examiner les stratégies d'approvisionnement à la lumière des politiques pertinentes menées par les pouvoirs publics et des stratégies nationales de restructuration.
23. La concentration du marché des textiles et de l'habillement étant de plus en plus forte, les acheteurs, en particulier les acheteurs internationaux, devraient s'engager à s'approvisionner de manière responsable auprès de pays qui respectent les normes fondamentales du travail et de fournisseurs qui offrent des conditions de travail décent. Des mesures incitatives pourraient être adoptées en vue de favoriser l'approvisionnement responsable.
24. Il s'avère que le travail décent et les systèmes de relations professionnelles bien développés contribuent à réduire les rotations de main-d'œuvre, à accroître la productivité, à renforcer la qualité et à améliorer la productivité.

Partenariats avec l'OIT

25. Les acheteurs internationaux devraient offrir une assistance technique à leurs fournisseurs dans les domaines de la productivité, de la formation professionnelle des travailleurs et des cadres, du transfert de technologie, des relations professionnelles et du marketing. Les acheteurs devraient avoir recours aux meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises en vue de renforcer les capacités au plan local eu égard au respect des normes fondamentales du travail. Ils devraient collaborer avec les gouvernements et les partenaires sociaux concernés en vue de veiller à l'application de ces normes tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces activités devraient, le cas échéant, être mises en œuvre en partenariat avec l'OIT, notamment par le biais d'initiatives multilatérales.

V. Organisations de travailleurs

26. Les organisations de travailleurs devraient reconnaître la dimension internationale des problèmes auxquels elles se heurtent dans l'environnement «post-AMF» et, selon les besoins, élaborer de nouveaux mécanismes et mettre au point de nouvelles stratégies. Les organisations de travailleurs nationales devraient, avec le soutien des fédérations syndicales mondiales et de l'OIT, surveiller l'évolution de la situation née de la libéralisation des échanges, attirer l'attention sur les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des travailleurs, et avoir recours au dialogue social pour exprimer leurs vues et parvenir à un consensus.
27. Les organisations de travailleurs devraient être associées aux initiatives de collaboration nationales et internationales afin de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement. Elles devraient participer, par la fourniture de conseils et d'un soutien direct, aux efforts consentis en matière de formation professionnelle pour permettre aux travailleurs de s'adapter aux changements et d'améliorer leur employabilité.
28. Les organisations de travailleurs devraient, si nécessaire, fournir des conseils relatifs aux mesures de restructuration et de redéploiement et renforcer, dans le cadre de leurs programmes d'enseignement et avec le soutien de l'OIT, la formation de leurs membres en matière de sécurité et de santé au travail.

VI. L'OIT et les autres institutions

29. L'OIT devrait coopérer plus activement avec la Banque mondiale, l'OMC et plus particulièrement avec les initiatives plurilatérales telles que le Pacte mondial, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Forum de l'AMF. Le document final négocié récemment par les chefs d'Etat aux Nations Unies devrait fournir une base saine susceptible de faire progresser l'Agenda pour le travail décent. L'OIT devrait promouvoir une cohérence des politiques entre elle-même, l'OMC, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres institutions internationales en vue d'examiner les répercussions socio-économiques de l'environnement «post-AMF» et de faire des recommandations visant à promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement.

VII. Autres questions importantes

30. Nous avons pris note d'un certain nombre de questions supplémentaires qui méritent d'être traitées si l'on souhaite parvenir à une mondialisation juste. La concurrence internationale accrue, en particulier celle relative à des marchandises fabriquées dans des conditions d'exploitation, a provoqué une réduction des prix des textiles et de l'habillement,

affaiblissant encore la compétitivité des pays développés. Si ces questions ne relèvent pas directement de la responsabilité de l'OIT, cette dernière devrait néanmoins promouvoir des mesures en ce sens, parmi lesquelles: le transfert de marchandises pour se soustraire aux contingents; le piratage des modèles et dessins industriels, et les contrefaçons de marques. Ces pratiques illégales déstabilisent le secteur et constituent une menace pour l'emploi fourni par les fabricants légitimes. Il conviendrait par ailleurs de supprimer les subventions qui se traduisent par une baisse des prix à l'exportation. En outre, les pays développés devraient encourager les dons de vêtements usagés à des fins caritatives plutôt que les commercialiser et contribuer ainsi à supprimer des emplois dans le secteur des textiles et de l'habillement dans les pays en développement. Certains participants ont souhaité que l'OMC prévoie, dans le cadre de sa réunion ministérielle de décembre, la tenue d'une discussion spécifique sur l'impact de la libéralisation des échanges dans le secteur des textiles et de l'habillement.

VIII. Contribution de l'OIT à une réponse multilatérale face aux problèmes d'adaptation rencontrés par les entreprises du secteur des textiles et de l'habillement

31. En préparant ce résumé, j'ai saisi cette chance unique de réfléchir sur les moyens d'aider le secteur des textiles et de l'habillement à s'adapter à la nouvelle donne. Je pense qu'à cet égard l'OIT pourrait jouer un rôle décisif et que des financements pourraient être trouvés. Il me semble qu'un groupement d'institutions internationales pourrait fournir une réponse concertée aux problèmes d'adaptation que rencontrent les entreprises du secteur des textiles et de l'habillement, au nord comme au sud. Je crois que l'OIT pourrait s'acquitter des quatre tâches suivantes:

- i) créer une dynamique de **développement des capacités** à la fois pour les travailleurs et les cadres du secteur, y compris pour les travailleurs qui quittent le secteur et pour ceux qui souhaitent y rester en renforçant leurs compétences. L'OIT devrait apporter son aide sur le lieu de travail au sujet des droits et des conditions de travail des travailleurs et de leur lien avec la compétitivité. Elle devrait fournir aux gouvernements et aux organisations d'employeurs une assistance concernant les processus de restructuration socialement responsables;
- ii) fournir un nouveau **service mondial d'information et d'analyse** qui pourrait inclure des informations sur l'emploi plus complètes et mieux mises à jour, y compris sur les heures travaillées, ce qui permettrait de mieux connaître l'utilisation des capacités, ainsi que des précisions concernant le respect ou le non-respect des normes internationales fondamentales du travail. Ce service pourrait être mis en place avec le concours de la Banque mondiale, de l'ONUDI, de la CNUCED, de l'OMC et d'autres institutions;
- iii) fournir un **soutien** aux pays exportateurs qui le souhaitent et qui sont disposés à ratifier et à appliquer les conventions mentionnées dans la Déclaration de l'OIT. Il pourrait s'agir d'un ensemble de méthodes s'inspirant de l'expérience de pays comme l'Afrique du Sud, le Cambodge, le Maroc et la Roumanie. Ce soutien aurait pour objet de fournir des rapports relatifs au respect desdites conventions qui répondraient aux normes des acheteurs les plus contraignantes, ce qui permettrait de réduire considérablement de coûteux chevauchements dans l'audit social. Le soutien de l'OIT serait limité dans le temps, et les pays concernés seraient censés assumer progressivement leurs responsabilités en laissant à l'OIT le soin d'examiner périodiquement le système afin de vérifier que des rapports fiables sont fournis régulièrement;

-
- iv) l'établissement d'un **forum mondial sur la responsabilité sociale** pour encourager le dialogue entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans la production et l'acquisition d'éléments du secteur des textiles et de l'habillement, les institutions internationales et autres organes concernés. Des réunions semblables à la présente auraient lieu tant que les parties prenantes les estimeront utiles. L'objectif de ces réunions serait de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur ainsi que le travail décent pour tous ceux qui y participent. Les débats seraient fondés sur les dispositions de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Genève, le 26 octobre 2005.

M. J.-J. Elmiger,
Président.

Questionnaire d'évaluation

Un questionnaire destiné à recueillir l'avis des participants sur les différents aspects de la réunion a été distribué avant la fin de la réunion.

1. Comment jugez-vous la réunion selon les différents critères ci-dessous?

	5 Excellent	4 Bon	3 Satis- faisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Note moyenne
Choix de la question à l'ordre du jour (sujets traités)	13	12				4,52
Choix des points pour discussion	4	15	5	1		3,88
Niveau de la discussion	5	16	4			4,04
Intérêt de la réunion pour le secteur	8	9	5	2		3,96
Résumé du président	3	14	2	2	1	3,68
Discussion de groupe sur le Forum MFA	3	15	6		1	3,76
Discussion de groupe sur la chaîne d'approvisionnement	4	10	11	2		3,96
Discussion de groupe sur la compétitivité et travail décent	4	11	8	2	1	3,58
Discussion de groupe sur le dialogue social	2	15	6	1		3,75
Possibilité de créer des réseaux	4	14	6			3,92

2. Comment jugez-vous la qualité du rapport selon les différents critères ci-dessous?

	5 Excellent	4 Bon	3 Satis- faisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Note moyenne
Qualité de l'analyse	7	15	3		1	4,04
Objectivité	5	11	6	2	1	3,68
Portée	4	16	4	2		3,85
Présentation et clarté	12	11	3			4,35
Volume et pertinence de l'information	6	12	7	1		3,88

3. Comment jugez-vous le temps alloué à la discussion?

	3 Trop long	2 Suffisant	1 Trop court
Discussion du rapport		19	7
Discussions de groupe	1	18	5
Réunions des groupes		19	4

4. Comment jugez-vous les dispositions pratiques et administratives (secrétariat, documents, traduction, interprétation)?

5 Excellent	4 Bon	3 Satisfaisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Note moyenne
15	9	2			4,5

5. A quel titre avez-vous participé à la réunion?

	Délégué	Conseiller technique	Observateur	Total
Gouvernements	6	1		7
Employeurs	6		1	7
Travailleurs	9		2	11
Observateur OIG				
Observateur ONG				

6. Participants à la réunion

Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Conseillers techniques	Observateurs	Total
45	15	15	18	28	121

7. Délégués/conseillers techniques

	Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Total
Délégués	45	15	15	75
Conseillers techniques	14	4	0	18

8. Participation féminine

	Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Total	% délégués féminins
Délégués	17	3	4	24	30,1
Conseillers techniques	3	1		4	

List of participants
Liste des participants
Lista de participantes

CHAIRPERSON PRÉSIDENT PRESIDENTE

S.E. M. Jean-Jacques Elmiger, Ambassadeur, Chef des affaires internationales du travail, secrétariat d'Etat à l'Economie, Berne

Experts nominated by Governments
Experts désignés par les gouvernements
Expertos designados por los gobiernos

BANGLADESH

Mr. Kazi Islam, Joint Secretary, Ministry of Labour and Employment, Dhaka

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Mr. Md. Motaher Hussain, Chargé d'affaires a.i., Permanent Mission of Bangladesh in Geneva

Mr. Nayem U. Ahmed, Third Secretary, Permanent Mission of Bangladesh in Geneva

BRAZIL BRÉSIL BRASIL

Sr. Rogério Nagamine Costanzi, Assessor Especial, Ministério do Trabalho e Emprego, Brasília

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Sr. Antonio Carlos do Nascimento Pedro, Minister Counselor, Permanent Mission of Brazil in Geneva

Sr. Pedro Marcos de Castro Saldanha, Second Secretary, Permanent Mission of Brazil in Geneva

Sr. José Antonio Cury Gonçalves Braga, Third Secretary, Ministério das Relações Exteriores, Brasília

CAMBODIA CAMBODGE CAMBOYA

Mr. Chanthy Huot, Deputy General Inspector, Ministry of Labour and Vocational Training, Phnom Penh

CHINA CHINE

Mr. Qingliang Gu, Professor, Deputy Dean of Institute of Textile Economics, Dong Hua University, Shanghai

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Ms. Lu Xiaoping, Counsellor, Permanent Mission of China in Geneva

Mr. Rong Sicai, Second Secretary, Permanent Mission of China in Geneva

FRANCE FRANCIA

M^{me} Marie-Christine Coënt, Chef du Bureau des affaires multilatérales (DAEI), ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Paris

Adviser/Conseillère technique/Consejera técnica

M^{me} Isabelle Magne, Expert textile – Politique commerciale, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Paris

HAITI HAÏTI HAITÍ

M^{me} Anne-Marie Sanite L. Desir, Conseiller, Direction des zones franches, ministère du Commerce et de l'Industrie, Port-au-Prince

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

M. Jean Bony Alexandre, Ministre conseiller, Mission permanente d'Haïti à Genève

INDIA INDE

Mr. Sudripta Roy, Joint Secretary, Ministry of Textiles, Government of India, New Dehhi

KENYA

Ms. Alice Akinyi Tabu, Deputy Labour Commissioner, Ministry of Labour and Human Resource Development, Nairobi

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. Geoffrey Omondi, Counsellor Labour, Permanent Mission of Kenya in Geneva

LESOTHO

Mr. Retselisitsoe Khetsi, Principal Secretary a.i., Ministry of Employment and Labour, Maseru

MEXICO MEXIQUE MÉXICO

Sr. Juan Carlos Baker Pineda, Director de Evaluación y Seguimiento de Negociaciones, Secretaría de Economía, México

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Sr. Gerardo Maldonado Balvanera, Secretario Particular, Secretario del Trabajo y Previsión Social, México

MOROCCO MAROC MARRUECOS

M. Abdelouahid Khouja, Secrétaire général, ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Rabat

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

M. Nour-Eddine Halhoul, Mission permanente du Maroc à Genève

PHILIPPINES FILIPINAS

Ms. Ma. Teresa Soriano, Assistant Secretary, Department of Labor and Employment, Manila

ROMANIA ROUMANIE RUMANIA

M. Vasile Mirciu, Directeur général adjoint, Direction générale pour la politique industrielle, ministère de l'Economie et du Commerce, Bucarest

Adviser/Conseillère technique/Consejera técnica

Ms. Emilia Visileanu, General Manager, National Textile Research Institute, Ministry of Education, Bucarest

TURKEY TURQUIE TURQUÍA

Mr. Hasan Yalcin, Acting Deputy Director-General, Under-Secretariat of Foreign Trade, Ankara

UNITED STATES ETATS-UNIS ESTADOS UNIDOS

Mr. Gregory Schoepfle, Acting Director, Office of International Economic Affairs, Bureau of International Labor Affairs, US Department of Labor, Washington

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. John Chamberlin, Labor Attaché, Permanent Mission of the United States in Geneva

Members representing the Employers

Membres représentant les employeurs

Miembros representantes de los empleadores

Sr. Ramón Arroyave, Vicepresidente, Unión Nacional de Pequeña y Mediana Empresa (UNPYME), Panamá

M. Thierry Cheruga-Bahizi, Conseiller juridique, Fédération des entreprises du Congo, Kinshasa Gombé

Sr. Juan José Fraschini Chalar, Director Secretario, Asociación de Industrias Textiles del Uruguay, Montevideo

Sr. Antonio Cesar Gomes Berenguer, Presidente, Cia Textil Ferreira Guimarães; Vicepresidente, Firjan, Río de Janeiro

M. Jean-Pierre Grillon, Vice-Président, Union des industries textiles, Clichy

Sr. Arturo Peguero Almanzar, Presidente Ejecutivo, Asociación Dominicana de Zonas Francas (ADOZONA), Miembro Junta Directiva COPARDOM, Santo Domingo

Mr. Michael Que, Executive Vice-President, Crismina Garments Inc., Makati City, Philippines

M. Jean-François Quix, General Manager, FEBELTEX, Bruxelles

Mr. Alamgir Mohiuddin Rahman, Senior Vice-President, Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association (BGMEA), Dhaka

Mr. Das Somen, Senior Vice-President, Business Strategy and Corporate Human Resource Indo Rama Synthetics (I) Ltd., New Delhi

Sr. Rosendo Valles, Presidente, Cámara Nacional de la Industria Textil de México, México

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico:

Sr. Octavio Carvajal, Asesor, Cámara Nacional de la Industria Textil de México, México

Ms. Júlianna Virágné Móga, Chief Executive Officer, COLOR Garment Manufacture Co., Budapest

Ms. Tow Yin Danielle Wong Ng, Director, Mauritius Export Processing Zone Association (MEPZA), Port-Louis

M. Frédéric Wybo, Administrateur, Groupement des entreprises franchises et partenaires (GEFP), Antananarivo

Ms. Helga Ying, Director, Worldwide Government Affairs and Public Policy, Levi Strauss and Co., San Francisco

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Mr. Steven A. Jesseph, Vice Chairman and Interim Executive Director, Worldwide Responsible Apparel Production, Arlington

Mr. Andrew Samet, Member, Sandler, Travis and Rosenberg, P.A., Washington

Ms. Anna Walker, Manager, Worldwide Government Affairs and Public Policy, Levi Strauss and Co., San Francisco

Members representing the Workers

Membres représentant les travailleurs

Miembros representantes de los trabajadores

- Mr. Efren Aranzamendez, National President, Confederation of Filipino Workers (CFW), Manila
- Mr. Thorn Ath, President, Coalition of Cambodian Apparel Workers' Democratic Union (C.CAWDU), Phnom Penh
- Mr. Joseph Bolo, Secretary-General, Kenya Shoe and Leather Workers' Union, Nairobi
- Sra. Eunice Cabral, Presidenta, Sindicato das Costureiras e Trabalhadores nas Indústrias do Vestuário de São Paulo e Osasco, São Paulo
- Sr. Adolfo Gott Trujillo, Secretario General, Sindicato de Trabajadores de la Industria Textil, Confección, Similares y Conexos de la República Mexicana, México
- Sra. Mayra Jiménez, Secretaria General, Federación Unitaria de Trabajadores de las Zonas Francas (FUTRAZONA-CTU), San Pedro de Macoris, República Dominicana
- Ms. Monika Kemperle, Branch Secretary, Gewerkschaft Metall-Textil, Wien
- Mr. Mark Levinson, Chief Economist, UNITE HERE, New York
- Mr. Daniel Maraisane, General-Secretary, Lesotho Clothing and Allied Workers' Union (LECAWU), Maseru
- M. Gheorghe Nastase, Président, Fédération des syndicats des confections et textiles (UNICONF), Bucarest
- Mr. Jebriil Qarka, Executive Member (Clothing and Textile Worker), General Trade Union of Workers in Textile, Amman
- Mr. Ramesh Chandra Roy, President, United Federation of Garment Workers, Dhaka
- M^{me} Khadija Rhamiri, Coordinatrice nationale, Syndicat national des travailleurs du textile et du cuir (UMT), Casablanca
- Mr. Manfred Schallmeyer, President ITGLWF, IG Metall, Frankfurt-Am-Main
- Mr. Saner Taysi, Head, International Department, Textile, Knitting and Clothing Industry Workers' Union (TEKSIF), Ankara

Representatives of member States present at the sittings

Représentants d'Etats Membres présents aux séances

Representantes de Estados Miembros presentes en las sesiones

BELGIUM BELGIQUE BÉLGICA

- M. Luc Biesemans, Conseiller général, Direction générale relations collectives de travail, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles

CANADA CANADÁ

- M. Smail Bouikni, Directeur général adjoint à la planification et au développement de l'emploi, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec, Montréal

CECH RÉPUBLIC REPUBLIQUE TCHÈQUE REPÚBLICA CHECA

- Mr. Svatopluk Leitgeb, Head of Unit, Department of International Trade Policy, Ministry of Industry and Trade, Prague

EGYPT EGYPT EGIPTO

Ms. Soheir Eleryan, Labour Counsellor, Permanent Mission of Egypt in Geneva

ITALY ITALIE ITALIA

Mme Giorgia Dessi, Public Servant, Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, Direzione generale della tutela delle condizioni di Lavoro, Roma

Mme Francesca Cirelli, Fonctionnaire, Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, Direzione generale della tutela delle condizioni di lavoro, Roma

GUATEMALA

Sra. Angela Chávez Bietti, Ministra Consejera, Misión Permanente de Guatemala en Ginebra

HONDURAS

Sra. Gracibel Bu, Consejera, Misión Permanente de la República de Honduras en Ginebra

MADAGASCAR

M. Jean-Michel Rasolonjatovo, Premier conseiller, Mission permanente de Madagascar à Genève

M^{me} Gentiane Andriambolotontsiarovana, Conseiller technique, Mission permanente de Madagascar à Genève

MALAYSIA MALAISIE MALASIA

Mr. Wan Zulkfli Bin Wan Setapa, Labour Attaché, Permanent Mission of Malaysia in Geneva

MAURITIUS MAURICE MAURICIO

Mr. Umesh Kumar Sookmanee, Second Secretary, Permanent Mission of Mauritius in Geneva

PANAMA PANAMÁ

Sr. Jorge Félix Corrales, Consejero, Misión Permanente de Panamá en Ginebra

PERU PÉROU PERÚ

Sra. Eliana Beraún, Primera Secretaria, Misión Permanente del Perú en Ginebra

Sra. Crista López Nagai, Misión Permanente del Perú en Ginebra

POLAND POLOGNE POLONIA

Mr. Robert Kalinowski, Head of Unit, Department of Trade Policy, Ministry of Economic Affairs and Labour, Warszawa

Ms. Katarzyna Korgól-Gers, Specialist, Economic Analyses and Forecasting Department, Ministry of Economy and Labour, Warszawa

PORTUGAL

M. Pedro Figueiredo, Adjoint du Secrétaire d'Etat de l'Emploi, Lisbonne

M. José António de Sousa Fialho, Conseiller, Mission permanente du Portugal à Genève

SPAIN ESPAGNE ESPAÑA

Sr. Francisco Arnau Navarro, Consejero Técnico, Misión Permanente de España en Ginebra

Sr. Pedro Cano-Manuel Díaz, Consejero Técnico, Dirección General de Trabajo, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, Madrid

Sra. Carolina Vilar Moreno, Jefe de Sección de la Subdirección General de Análisis de Sectores, Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Madrid

SUDAN SOUDAN SUDÁN

Ms. Mahasin Yaboub, Cost and Protection Manager, Ministry of Industry, Khartoum

Ms. Fatima Ahemad Elagash, Production Department, Ministry of Industry, Khartoum

SWEDEN SUÈDE SUECIA

Mr. Lennart Killander, Deputy Director, Division for International Trade Policy, Ministry of Foreign Affairs, Stockholm

SWITZERLAND SUISSE SUIZA

M^{me} Béatrice Schaer Bourbeau, Deuxième secrétaire, Mission permanente de la Suisse à Genève

THAILAND THAÏLANDE TAILANDIA

Mr. Vivathana Thanghong, Minister Counsellor (Labour), Permanent Mission of Thailand in Geneva

TUNISIA TUNISIE TÚNEZ

M. Khemaïs Brini, Directeur des industries textiles, ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et moyennes entreprises, Tunis

UNITED KINGDOM ROYAUME-UNI REINO UNIDO

Mr. Colin Bailey, Deputy Director, Europe and World Trade Directorate, Department of Trade and Industry, London

Mr. Michael Watson, Attaché, Fonctionnaire, Permanent Mission of the United Kingdom in Geneva

Representatives of the United Nations specialized Agencies and other official international organizations

Représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales officielles

Representantes de las Naciones Unidas, de los organismos especializados y de otras organizaciones internacionales oficiales

European Commission

Commission européenne

Comisión Europea

Ms. Giusy Chiovato Rambaldo, Coordinator/Chair European Textiles Social Dialogue, Brussels

Mr. Ghazi Ben Ahmed, Economist, Textile Unit, Brussels

Ms. Michaela Senarová, Policy Officer, DG Enterprises, Textiles Unit, Brussels

Mr. Christian Dufour, Delegation of the European Commission, Geneva

International Textiles and Clothing Bureau (ITCB)

Bureau international des textiles et de l'habillement (BITH)

Oficina Internacional de los Textiles y las Prendas de Vestir (OITP)

Mr. Munir Ahmad, Executive Director, Grand Saconnex, Geneva

Ms. Dinora Diaz, Economic Affairs Officer, Grand Saconnex, Geneva

Mr. Weigang Guan, Economic Affairs Officer, Grand Saconnex, Geneva

International Trade Centre UNCTAD/WTO (ITC)

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Centro de Comercio Internacional UNCTAD/OMC

Mr. Daniel Torres, Consultant on Textiles and Clothing Market Development Section (MDS), Division of Product and Market Development (PDMD), Geneva

Organization for Economic Co-operation and Development (OECD)

Organisation de coopération et de développement économique

Organización de Cooperación y Desarrollo Económicos

Mr. Hyung-Jong Lee, Principal Administrator, Trade Directorate, Courbevoie

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Conferencia de las Naciones Unidas sobre el Comercio y Desarrollo

Ms. Michiko Hayashi, Economic Affairs Officer, Trade Negotiations and Commercial Diplomacy Branch, Division on International Trade in Goods and Services and Commodities, Geneva

World Bank

Banque mondiale

Banco Mundial

Mr. Nigel Twose, Manager, Foreign Investment Advisory Service, Head of the Bank's Corporate Social Responsibility Practice, Washington

World Trade Organization (WTO-OMC)
Organisation mondiale du commerce
Organización Mundial del Comercio

M. Jean-Pierre Lapalme, Counsellor, Market Access Division, Geneva

Representatives of non-governmental international organizations
Représentants d'organisations internationales non gouvernementales
Representantes de organizaciones internacionales no gubernamentales

European Apparel and Textile Organization (EURATEX)
Organisation européenne de l'habillement et du textile

Mr. William Lakin, Director-General, Brussels

European Trade Union Federation for Textiles, Clothing and Leather (ETUF-TCL)
Fédération syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir

M. Patrick Itschert, Secrétaire général, Bruxelles

International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)
Confédération internationale des syndicats libres (CISL)
Confederación Internacional de Organizaciones Sindicales Libres (CIOSL)

Ms. Raquel Gonzalez, Assistant Director, Geneva Office

Ms. Esther Busser, Assistant, Geneva Office

Mr. Jerry Zellhoefer, European Representative, AFL-CIO European Office, Paris

Mr. Jeff Hermanson, AFL-CIO Solidarity Centre, Washington

M. Samuel Grumiau, Consultant, Bruxelles

International Federation of Textile and Clothing (IFTC-WCL)
Fédération internationale textile et habillement (FITH-CMT)
Federación Internacional del Textil y Vestido (FIIV-CMT)

Mr. Dirk Uyttenhove, President, Gent

Mr. Jan Callaert, Board Member, Gent

Mr. Cristian Antemir, International Relations Department., CNS (Cartel ALFA), Bucarest

Mr. Koen Deketele, Gent

International Organisation of Employers (IOE)
Organisation internationale des employeurs
Organización Internacional de Empleadores

M. Jean Dejardin, Conseiller, Cointrin/Genève

International Textile, Garment and Leather Workers' Federation (ITGLWF)
Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir
Federación Internacional de Trabajadores del Textil, Vestuario y Cuero

Mr. Neil Kearney, General Secretary, Brussels

M^{me} Catherine Vaillancourt-Laflamme, Chargée de projets, Coalition québécoise contre les ateliers de misère,
Centre international de solidarité ouvrière, Montréal

Sr. Francisco Orta, Secretario Internacional, Federación de Industrias Afines (UGT), Madrid

World Confederation of Labour (WCL)
Confédération mondiale du travail (CMT)
Confederación Mundial del Trabajo

M. Hervé Sea, Représentant permanent, Genève